

# STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR

L'ANNÉE 1881

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

# STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1881

---

## EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DES SERVICES & DES DIVERS ÉTABLISSEMENTS

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. L. HERBETTE

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

---

PARIS

SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

PAUL DUPONT

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 41 (Hôtel des Formes)

---

1884

# STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1881

---

(30<sup>e</sup> année.)

---

## RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

---

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous soumettre la statistique générale des établissements et services pénitentiaires pour l'année 1881.

Ces établissements peuvent être classés en trois catégories distinctes : 1<sup>o</sup> Établissements où sont subies les longues peines ; 2<sup>o</sup> maisons dans lesquelles s'accomplissent les condamnations à l'emprisonnement de courte durée ; 3<sup>o</sup> établissements et maisons où sont envoyés les mineurs en éducation correctionnelle.

1<sup>o</sup> *Établissements dits de longues peines.* — Ces établissements sont destinés aux adultes, c'est-à-dire aux individus qui avaient 16 ans accomplis au moment de l'acte incriminé et qui ont été condamnés à une peine excédant une année d'emprisonnement. En France, pendant l'année 1881, les maisons de force, où est subie la peine de la réclusion, étaient au nombre de cinq pour les hommes : (Aniane, Beaulieu, Melun, Riom, Thouars) ; les maisons centrales de correction étaient au nombre de dix : (Albertville, Clairvaux, Embrun, Eysses, Fontevrault, Gaillon, Landerneau, Loos, Nîmes et Poissy).

On comptait, en outre, trois pénitenciers agricoles : Casabianda, Castelluccio et Chiavari, recevant des condamnés à la réclusion et des condamnés à l'emprisonnement dont la durée excède un an.

A cette nomenclature, il convient d'ajouter le dépôt de Saint-Martin-de-Ré affecté aux condamnés aux travaux forcés attendant leur transfèrement hors de France.

En ce qui concerne les femmes, les peines de réclusion ou d'emprisonnement pour une durée de plus d'un an sont subies dans des établissements constitués en maisons centrales de force et de correction. Ils sont au nombre de six, situés à Auberive, Cadillac, Clermont, Doullens, Montpellier et Rennes.

Dans les mêmes maisons sont placées les femmes condamnées aux travaux forcés et non soumises à la transportation.

En Algérie, on comptait trois établissements pour les longues peines. Étaient réservés aux hommes la maison de force et de correction de Lambèse et le pénitencier agricole de Berrouaghia; le Lazaret, maison centrale de force et de correction, était réservé aux femmes.

2° *Prisons de courtes peines.* — Les maisons d'arrêt, de justice et de correction renferment les condamnés qui ont à subir une peine correctionnelle n'excédant pas une année, ainsi que les prévenus, les accusés et les condamnés en appel et en pourvoi.

J'indiquerai, dans la partie de ce rapport annexée aux prisons départementales, la situation de ce service au point de vue de l'application de la loi du 5 juin 1875. — Le décret du 25 janvier 1881, qui a classé comme prison cellulaire la maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers, a porté à neuf le nombre des établissements où les peines se subissent à l'isolement.

Il convient d'ajouter aux prisons départementales les dépôts ou chambres de sûreté, au nombre de 3,050. Ces locaux servent à la détention provisoire des personnes mises en état d'arrestation et qui doivent être transférées dans une prison d'arrondissement, sous escorte de la gendarmerie.

En Algérie, le service des établissements affectés à l'exécution des courtes peines comprenait 16 maisons d'arrêt, de justice et de correction, 45 prisons annexes et 90 dépôts ou chambres de sûreté.

3° *Établissements d'éducation correctionnelle.* — L'État pos-

sédait, en 1881, six grands établissements destinés à recevoir les jeunes garçons placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du Code pénal), ou condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 C. P.) ainsi qu'un certain nombre d'enfants détenus par correction paternelle.

Cinq de ces établissements : les Douaires (Eure), Saint-Bernard (Nord), Saint-Hilaire (Vienne), Saint-Maurice (Loir-et-Cher), le Val-d'Yèvre (Cher), sont d'importantes colonies agricoles; le sixième, Belle-Ile-en-Mer (Morbihan), permet de donner aux enfants, suivant leurs aptitudes, une instruction professionnelle agricole ou maritime.

Le nombre des colonies, maisons ou institutions particulières auxquelles l'Administration confie des enfants, était de 51, dont 29 affectées aux jeunes garçons et 21 aux jeunes filles. Outre ces établissements, il existait six quartiers correctionnels situés à Dijon, Lyon, Nantes, Rouen, Villeneuve-sur-Lot pour les jeunes garçons, et à Rouen pour les jeunes filles. Ces quartiers reçoivent les jeunes gens condamnés à un emprisonnement de deux ans au moins et ceux qui avaient été acquittés et envoyés en éducation correctionnelle, mais que leur insubordination a empêchés de maintenir soit dans les colonies publiques, soit dans les établissements privés destinés à cette éducation.

En Algérie, un seul établissement d'éducation correctionnelle fonctionnait à M'Zéra, près d'Alger.

---

Les établissements pénitentiaires de France et d'Algérie renfermaient, au 31 décembre 1881, une population totale de 54,983 individus, dont 46,491 hommes ou jeunes garçons, et 8,492 femmes ou jeunes filles.

Comparés à ceux de la précédente année et répartis suivant les trois catégories principales de services et d'établissements pénitentiaires, ces chiffres présentent les différences suivantes :

	1881	1880
Établissements de longues peines . . . . .	17,471	contre 18,495
Prisons de courtes peines . . . . .	28,965	— 26,984
Maisons d'éducation correctionnelle . . .	8,547	— 9,117

L'ensemble des journées de détention ou de présence afférentes à la totalité des établissements, s'élève à 19,856,215, ce qui correspond à une population moyenne de 54,401 individus dont 45,809 du sexe masculin et 8,592 du sexe féminin.

Le tableau ci-après résume la répartition, entre la Métropole et l'Algérie, de la population détenue au 31 décembre 1881 et fait connaître simultanément la population moyenne de l'année :

	POPULATION au 31 décembre 1881.	POPULATION moyenne en 1881.
France . . . . .	49.041	48.488
Algérie . . . . .	5.942	5.913
Totaux . . . . .	54.983	54.401

Il peut être intéressant de noter d'une façon sommaire, et avant toute explication de détail, les éléments divers dont se compose cette population.

**ÉTABLISSEMENTS DE LONGUES PEINES. — FRANCE. — Hommes.**  
 — La population des maisons centrales ou établissements assimilés de la Métropole accusait, au 31 décembre 1881, une diminution de 688 détenus par rapport à l'année précédente. L'élément étranger a sensiblement augmenté ; la proportion a été de 9.41 0/0 au lieu de 6.35 0/0. Comme en 1880, sur l'ensemble de la population, on relevait 20.37 0/0 individus âgés de plus de 25 à 30 ans et 25.21 0/0 âgés de plus de 30 à 40 ans. Le nombre de ceux qui avaient subi antérieurement des condamnations s'élevait à 10,845, ce qui correspond à l'énorme proportion de 81,91 0/0.  
 Le niveau de l'instruction des condamnés au moment de leur

entrée dans les établissements était moins élevé qu'en 1880. Les illettrés notamment étaient en plus grand nombre.

Les écoles ont été fréquentées par 6,006 individus, dont les deux tiers ont profité de l'enseignement qui leur a été dispensé.

L'état disciplinaire a été en général assez satisfaisant, et 1,695 condamnés ont pu être l'objet de mesures gracieuses.

28 détenus ont été déférés aux tribunaux pour crimes ou délits commis pendant la captivité. En 1880, on signalait de ce chef 51 condamnations. Même amélioration en ce qui concerne les simples infractions.

L'état sanitaire, assez satisfaisant, ne présente pas de différences sensibles avec l'année précédente. Le nombre des cas d'aliénation mentale constatés chez des individus a été supérieur ; mais, par contre, on n'a relevé qu'un suicide au lieu de quatre.

L'ensemble des renseignements relatifs au travail accuse des progrès sur la situation constatée pour l'année 1880.

**Femmes.**— Les établissements affectés aux femmes renfermaient, au 31 décembre 1881, 262 condamnées de moins qu'à la date correspondante de l'année 1880. Les crimes relatifs à la complicité d'attentats à la pudeur, d'avortement, d'infanticide, de suppression d'enfants, etc., fournissent toujours le plus fort contingent, 36.48 0/0.

Le nombre des condamnées ayant des antécédents judiciaires a sensiblement diminué. La proportion des illettrées, à leur entrée dans les établissements, accusait une augmentation sur 1880 ; elle était de 48.19 0/0 au lieu de 46.64 0/0 ; mais les résultats obtenus par les 1,169 femmes ayant fréquenté les écoles ont été plus satisfaisants. L'état disciplinaire ne donne lieu à aucune remarque importante d'une année à l'autre.

Une légère augmentation du nombre des maladies et de celui des décès a rendu l'état sanitaire moins favorable qu'en 1880.

Au point de vue du travail, la situation s'est améliorée.

**Algérie.**— L'effectif des deux établissements affectés aux hommes se trouvait augmenté, au 31 décembre 1881, de 88 détenus.

Parmi les hommes, la criminalité signalait une proportion de

31.41 0/0 de condamnés comme auteurs principaux pour assassinat, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, vol qualifié.

Les étrangers, au nombre de 137, comprenaient 25 Espagnols, 24 Italiens, 17 Allemands, 16 Belges, etc.

Sur 1,525 condamnés, 37.31 0/0 n'étaient âgés que de 21 à 25 ans.

Sur l'ensemble de l'effectif on comptait 1,842 détenus appartenant à la religion musulmane.

L'état sanitaire révèle une amélioration sensible, 2.88 0/0 décès contre 4.60 0/0 en 1880. L'aliénation mentale s'est révélée chez 2 individus. Il n'y a eu aucune tentative de suicide.

La situation du travail s'est maintenue dans d'assez bonnes conditions.

#### *Dépôt des condamnés aux travaux forcés.*

Cet établissement avait reçu, dans le courant de l'année, 835 condamnés, parmi lesquels on comptait 25 Allemands, 24 Espagnols, 23 Italiens, 3 Belges, etc. En 1880, on ne comptait que 14 Allemands.

Les condamnations avaient été motivées, pour les meurtres ou assassinats, dans la proportion de 17 0/0, et pour les vols qualifiés dans celle de 55.65 0/0.

La proportion des illettrés était de 30.18 0/0, celle des individus possédant une instruction supérieure de 2.03 0/0.

Sur 118 condamnés restant au 31 décembre 1881, 105 travaillaient en commun.

PRISONS DE COURTES PEINES. — FRANCE. — L'effectif des prisons départementales présentait, au 31 décembre 1881, pour les hommes, une augmentation de 1,089 individus; pour les femmes, une diminution de 50.

On constate une diminution sensible des peines excédant trois mois d'emprisonnement.

L'état sanitaire ne donne lieu à aucune observation particulière.

Le nombre des suicides est descendu, d'une année à l'autre, de 20 à 14.

ALGÉRIE. — L'effectif au 31 décembre 1881 s'est accru de 906 détenus; le nombre des journées de détention s'est élevé de 1,025,489 à 1,500,488. De même que l'année précédente l'augmentation provient surtout des condamnations à plus de trois mois d'emprisonnement. — L'état sanitaire s'est maintenu dans d'assez bonnes conditions. — On n'a signalé aucun suicide.

*Établissements d'éducation correctionnelle.* — Le mouvement de décroissance signalé l'année précédente s'est encore accentué en 1881. La population moyenne pour les deux sexes en France et en Algérie est descendue de 9,204 à 8,670. La proportion des enfants placés sous la tutelle de l'Administration par application de l'article 66 du Code pénal était de 97.30 0/0 pour les garçons et de 89.13 0/0 pour les filles. Les condamnations les plus nombreuses ont été motivées par le vol simple, l'escroquerie 59.41 0/0, le vagabondage, la mendicité 22.70 0/0.

En France, le nombre des enfants retenus dans les établissements d'éducation correctionnelle et qui étaient privés de leurs parents, élevés dans les hospices ou issus de repris de justice s'élevait au chiffre de 4,958.

L'instruction scolaire révèle une diminution parmi les illettrés des deux sexes: 1 0/0 pour les garçons et 12.34 0/0 pour les filles.

Les écoles des établissements ont été fréquentées par 9,083 garçons et 2,352 filles; la proportion des élèves qui ont profité de l'enseignement est de 82.09 0/0 pour les premiers et de 86.18 0/0 pour les secondes. Il y a donc, à ce point de vue, une amélioration sensible.

L'état sanitaire s'est maintenu dans les mêmes conditions en ce qui concerne les garçons.

Les renseignements relatifs au travail indiquent que 3,921 enfants étaient occupés aux services agricoles, 3,033 aux services industriels et 971 aux services économiques.

La libération en 1881 de 1,693 garçons et 320 filles s'est effec-

tuée dans des conditions particulièrement favorables. On remarque en effet que 16 garçons seulement et 1 fille n'avaient pas acquis l'instruction professionnelle nécessaire pour gagner leur vie. La proportion de ceux qui étaient illettrés à l'époque de leur libération n'était que de 2.12 0/0 pour les garçons et de 3.12 0/0 pour les filles.

Six séries de tableaux fournissent, au sujet des services et établissements pénitentiaires, des renseignements détaillés présentés dans l'ordre adopté pour la précédente statistique.

## PREMIÈRE PARTIE

### TRANSFÈREMENTS

Le nombre des détenus transférés par le service des voitures cellulaires s'est élevé, en 1881, à 24,651, dont 22,169 du sexe masculin, et 2,482 du sexe féminin (tableaux I et I bis).

Les transfèremens sont effectués en exécution des lois et réglemens, et sont motivés par des nécessités de service ou des considérations d'humanité. A ces divers points de vue, les chiffres se répartissent de la manière suivante :

	Hommes.	Femmes.
Condamnés à la déportation, transférés au dépôt de Saint-Martin-de-Ré. . . . .	6	»
Condamné au bannissement, transféré à la frontière. . . . .	1	»
Condamnés aux travaux forcés, transférés dans les dépôts . . .	1,137	»
Femmes et jeunes filles transférées au port d'embarquement, à destination des colonies pénales . . . . .	»	73
Condamnés des deux sexes, à la détention, à la réclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement, femmes condamnées aux travaux forcés, transférés du lieu du jugement à leur destination légale . . . . .	5,753	902
Jeunes détenus transférés à leur destination légale. . . . .	1,373	»

#### *Transférés des maisons centrales à Marseille :*

##### *A destination :*

Des pénitenciers agricoles de la Corse . . . . .	470	»
Des pénitenciers agricoles de l'Algérie . . . . .	»	»
Condamnés à un an et au-dessous, transférés d'une prison départementale dans une autre, pour centralisation au chef-lieu. . . . .	5,127	787
Revenant d'appel, reconduits dans les départements d'origine. . . . .	1,360	65
Libérés transférés dans les dépôts de mendicité . . . . .	886	92

*A reporter.* . . . . 16,113 1,919

	Hommes.	Femmes.
<i>Report.</i> . . . .	16,113	1,919
Étrangers expulsés de France, transférés aux frontières . . . .	4,513	452
Condamnés par défaut, reconduits dans les départements d'origine. . . . .	25	»
Extradés, prévenus, accusés, condamnés allant en appel, témoins, détenus (transférés aux frais des ministères de la Justice, de la Guerre ou de la Marine) . . . . .	252	27
Transférés d'une prison départementale dans un asile d'aliénés .	5	»
Transférés d'une maison centrale dans un asile d'aliénés. . . .	28	4
Évadés . . . . .	2	»
<i>Transférés d'une prison départementale dans une autre :</i>		
Pour être rapprochés de leur destination définitive. . . . .	11	2
Pour cause d'encombrement des prisons . . . . .	400	»
Pour y subir leur peine en cellule (loi du 5 juin 1875). . . . .	13	»
Pour divers motifs. . . . .	12	»
Pour cause de maladie (grossesse, accouchement, lactation). . .	»	21
<i>Transférés d'une maison centrale ou d'un dépôt de forçats, dans une maison centrale :</i>		
27 forçats dont la peine avait été commuée en réclusion. . . . .	27	»
19 réclusionnaires dont la peine avait été commuée en emprisonnement. . . . .	19	»
14 dans l'intérêt de travaux industriels. . . . .	14	»
10 pour les rapprocher de leurs familles. . . . .	10	»
13 pour raison de santé . . . . .	13	»
2 pour cause de religion . . . . .	2	»
16 dans un intérêt d'ordre et de discipline. . . . .	16	»
<i>Dans un dépôt de forçats :</i>		
335 forçats transférés d'Avignon à Toulon à destination de la Guyane . . . . .	335	»
11 forçats transférés de St-Martin-de-Ré à Avignon à destination de la Guyane. . . . .	11	»
3 forçats transférés d'Avignon à St-Martin-de-Ré à destination de la Nouvelle-Calédonie . . . . .	3	»
<i>Dans une prison départementale :</i>		
204 détenus qui avaient encore à subir une peine d'emprisonnement d'un an et au-dessous (circulaire du 11 juin 1881) . . . .	204	23
12 détenus autorisés à subir leur peine en cellule (loi du 5 juin 1875).	12	»
1 pour être rapproché de sa destination définitive . . . . .	1	»
<i>A reporter.</i> . . . .	22,041	2,448

	Hommes.	Femmes.
<i>Report.</i> . . . .	22,041	2,448
<i>Jeunes détenus transférés d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre :</i>		
Par suite de la suppression du quartier correctionnel de Nevers.		20
Dans l'intérêt de la discipline. . . . .	105	14
Pour cause de religion. . . . .	2	»
Confiés à des sociétés de patronage. . . . .	7	»
Transférés dans un asile d'aliénés . . . . .	3	»
Libérés transférés dans leurs foyers . . . . .	11	»
<i>Ensemble</i> . . . .	22,169	2,482

En 1880, le service des voitures cellulaires avait transporté 25,388 individus, dont 22,815 hommes et jeunes garçons, et 2,573 femmes et jeunes filles. Ces chiffres, comparés à ceux de 1881, présentent en faveur de cette dernière année une différence en moins de 646 pour le sexe masculin, et de 91 pour le sexe féminin.

On a vu plus haut que 4,513 hommes et 452 femmes, étrangers, avaient été frappés d'arrêtés d'expulsion et transférés aux frontières par les voitures cellulaires. Ces chiffres sont encore en progression sur ceux de la précédente année, pendant laquelle on avait compté 4,287 hommes et 421 femmes expulsés.

Les pays qui figurent dans les totaux de 1881 pour les contingents les plus élevés sont (Tableau II) :

L'Italie . . . . .	1862, dont 1679 hommes, 183 femmes.
La Belgique. . . . .	1661 — 1497 — 164 —
L'Espagne . . . . .	398 — 365 — 33 —
La Prusse. . . . .	370 — 335 — 35 —
La Suisse . . . . .	332 — 323 — 9 —

En 1880, les Italiens, les Belges, les Espagnols, les Prussiens, les Suisses se trouvaient de même les plus nombreux. Toutefois l'Espagne ne venait qu'en cinquième rang, avec 290 hommes et 43 femmes. On remarquait une légère diminution en ce qui concerne la Suisse ; cette décroissance a continué pendant l'année 1881 (323 hommes et 9 femmes, au lieu de 336 hommes et 7 femmes) ;



Les 470 détenus transférés des maisons centrales à destination des pénitenciers agricoles de la Corse ont été répartis ainsi qu'il suit (Tableau III) :

Le pénitencier agricole de Casabianda a reçu 124 condamnés à la réclusion, 36 à l'emprisonnement; celui de Castelluccio, 120 condamnés à l'emprisonnement; celui de Chiavari, 28 condamnés à la réclusion, 162 à l'emprisonnement.

Le nombre des condamnés extraits des maisons centrales, pendant l'année 1880, et dirigés sur les pénitenciers de la Corse, avait été de 526. On relevait également un chiffre de 17 réclusionnaires transférés au pénitencier agricole de Berrouaghia (Algérie) : en 1881, aucun détenu n'a été transféré à cette destination.

## DEUXIÈME PARTIE

### MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

#### FRANCE

La nomenclature des établissements affectés à l'exécution des longues peines n'a pas été modifiée pendant l'année 1881.

Les développements qui vont suivre sont présentés dans le même ordre qu'en 1880 et correspondent à un nombre égal de tableaux (I à XXXIII).

#### *Mouvement et composition de la population (I à XII).*

##### HOMMES

La population des maisons de force, des maisons centrales de correction et des pénitenciers agricoles affectés aux hommes, était, au 31 décembre 1880 (Tableau I) . . . . .	13,927
Il est entré, pendant l'année 1881 . . . . .	6,558
Ensemble . . . . .	20,485
Le nombre des sorties a été de . . . . .	7,246
Il restait, au 31 décembre 1881, un effectif de . . . . .	13,239
détenus, soit 688 de moins qu'à la fin de l'année précédente.	

Le nombre des journées de détention a été de 4,946,476, ce qui correspond à une population moyenne de 13,552 en 1881, tandis qu'en 1880 le chiffre moyen des détenus s'élevait à 14,268. Cette population était renfermée dans des établissements aménagés pour recevoir 16,830 individus.

Aux chiffres qui viennent d'être exposés, concernant le mou-

vement de la population, il y a lieu d'ajouter, pour le quartier de condamnés aliénés annexé à la maison centrale de Gaillon :

Effectif, au 31 décembre 1880 . . . . .	64
Entrées, pendant l'année 1881. . . . .	34
Ensemble. . . . .	98
Sorties (transféré dans une maison centrale, 1 ; libérés placés dans un asile ou remis à leurs familles, 24 ; évadés, 2 ; décédés, 3). . . . .	30
L'effectif, au 31 décembre 1881, était de . . . . .	68

Des 13,239 hommes que renfermaient, au 31 décembre 1881, les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, 6,597 ou 49.83 0/0 avaient été jugés par les cours d'assises ; 5,874 ou 44.37 0/0 par les tribunaux correctionnels ; 768 ou 5.80 0/0 par les tribunaux militaires ou maritimes. En 1880, les proportions étaient respectivement de 50.41 0/0 — 43.57 0/0 — 6.02 0/0. Au 31 décembre 1881, ces 13,239 détenus étaient classés ainsi qu'il suit, sous le rapport de la catégorie pénale à laquelle ils appartenaient (Tableau II) :

Travaux forcés . . . . .	13, soit 0.09 0/0 contre 0.15 0/0 en 1880.
Détention. . . . .	86 — 0.65 — 0.65 —
Réclusion. . . . .	3,889 — 29.37 — 29.17 —
Emprisonnement . . . . .	9,251 — 69.89 — 70.03 —

Les chiffres ci-dessous font connaître la proportion, par rapport au total de chaque catégorie, des individus suivant qu'ils étaient frappés de peines plus ou moins longues.

TRAVAUX FORCÉS.

Plus de 5 et moins de 10 ans. . . . .	4, soit 30.77 0/0 en 1881 contre 4.76 en 1880.
10 ans. . . . .	2 — 15.38 — 14.29 —
Plus de 15 à 20 ans . . . . .	4 — 30.77 — 33.33 —
A perpétuité. . . . .	3 — 23.08 — 33.33 —

Détention.

5 ans. . . . .	1, soit 1.16 0/0 en 1881 contre » en 1880.
10 ans. . . . .	19 — 22.09 — 21.98 —
Plus de 10 à 15 ans. . . . .	2 — 2.33 — 3.30 —
Plus de 15 à 20 ans. . . . .	63 — 73.26 — 74.72 —
Plus de 20 ans. . . . .	1 — 1.16 — » —

Réclusion.

ans . . . . .	1,489, soit 38.29 0/0 en 1881 contre 37.12 en 1880.
Plus de 5 ans et moins de 10 ans. . . . .	1,567 — 40.29 — 40.89 —
10 ans. . . . .	740 — 19.02 — 19.45 —
Plus de 10 à 15 ans . . . . .	27 — 0.70 — 0.89 —
Plus de 15 à 20 ans. . . . .	39 — 1.00 — 0.69 —
A perpétuité. . . . .	27 — 0.70 — 0.71 —

Emprisonnement.

1 an et 1 jour . . . . .	717 soit 7.75 0/0 en 1881 contre 6.47 en 1880.
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans . . . . .	2,514 — 27.18 — 26.12 —
2 ans . . . . .	1,880 — 20.32 — 21.36 —
3 ans . . . . .	1,374 — 14.85 — 15.73 —
4 ans . . . . .	752 — 8.13 — 8.49 —
5 ans . . . . .	1,711 — 18.50 — 18.58 —
Plus de 5 à 7 ans. . . . .	128 — 1.38 — 1.39 —
Plus de 7 et moins de 10 ans. . . . .	75 — 0.81 — 0.62 —
10 ans. . . . .	93 — 1.01 — 1.17 —
Plus de 10 à 15 ans . . . . .	4 — 0.04 — 0.05 —
Plus de 15 ans. . . . .	3 — 0.03 — 0.02 —

La catégorie des travaux forcés et celle de la détention, qui ne comprennent d'ailleurs qu'un effectif très restreint, présentent quelques différences avec les chiffres de l'année précédente. On y remarque une augmentation assez sensible dans le nombre des individus frappés des peines les plus courtes.

En ce qui concerne les réclusionnaires et les correctionnels, cette augmentation est presque insignifiante ; elle n'apporte aucune modification à la durée moyenne des peines.

Sous le rapport de la nature des crimes et délits ayant motivé les condamnations, la population est divisée en cinq catégories, établies selon le degré de criminalité des condamnés et la gravité du péril social dont ils peuvent être la cause (Tableau III).

1 <sup>re</sup> catégorie. — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou à un délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc. . . . .	3,540
--	-------

2<sup>e</sup> catégorie. — Complicité d'avortement, d'infanticide, d'attentat à la pudeur, abus de confiance, faux en écriture, banqueroute, escroquerie, menaces de mort, vol simple, etc. . . . . 5,548

3<sup>e</sup> catégorie. — Évasion, mendicité, vagabondage, rupture de ban, faux dans les passeports, ivresse publique . . . . . 911

4<sup>e</sup> catégorie. — Attentat à la pudeur, viol, coups et blessures, refus d'obéissance militaire, meurtre non connexe à un autre crime ou à un délit, etc. . . . . 3,139

5<sup>e</sup> catégorie. — Arrestation illégale, contravention aux lois fiscales, désertion, crimes ou délits politiques, homicide par imprudence, exercice légal de la médecine, etc. . . . . 101

Le tableau suivant indique, en les comparant aux chiffres de l'année précédente, les proportions pour 100 des individus appartenant aux diverses catégories.

	1881.	1880.
1 <sup>re</sup> catégorie. . . . .	26.73	25.72
2 <sup>e</sup> — . . . . .	41.91	41.58
3 <sup>e</sup> — . . . . .	6.89	8.62
4 <sup>e</sup> — . . . . .	23.71	23.24
5 <sup>e</sup> — . . . . .	0.76	0.86
	100	100

Il y a donc eu en 1881 une légère augmentation sur la première catégorie, et au contraire une diminution presque équivalente sur la troisième catégorie.

Sur 13,239 détenus (Tableau IV) :

12,650 avaient été condamnés en France.  
 533 — en Algérie.  
 40 — dans les colonies françaises.  
 3 — en mer.  
 8 — dans la principauté de Monaco.  
 5 — dans la république d'Andorre.

Le contingent judiciaire du département de la Seine figurait, dans le chiffre de 12,650 individus, pour 1,804 hommes, soit 14. 26 0/0 du nombre des condamnations prononcées en France.

Les individus de nationalité étrangère renfermés dans les maisons centrales au 31 décembre 1881 étaient au nombre de 1,246

soit 9. 41 0/0 contre 6. 35 0/0 en 1880. Les pays qui ont fourni les contingents les plus élevés sont : l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse et l'Espagne (Tabl. V).

Les chiffres ci-dessous permettent de comparer la composition de la population à la fin de chacune des deux années, sous le rapport de l'âge (Tabl. VI) :

Plus de 16 à 20 ans	1,409	ou	8.38 0/0	contre	7.48	en 1880.
— 20 à 25	2,287	—	17.28	—	17.10	—
— 25 à 30	2,697	—	20.37	—	19.66	—
— 30 à 40	3,337	—	25.21	—	25.80	—
— 40 à 50	2,147	—	16.21	—	16.79	—
— 50 à 60	1,137	—	8.59	—	8.86	—
— 60 à 70	420	—	3.17	—	3.51	—
Plus de 70 ans	105	—	0.79	—	0.80	—

Sous le rapport de la durée de la captivité (Tabl. VI) :

1 <sup>re</sup> année . . . . .	4,869	ou	36.78 0/0	contre	37.93 0/0	en 1880.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	3,656	—	27.61	—	24.87	—
3 <sup>e</sup> — . . . . .	1,941	—	14.67	—	15.81	—
4 <sup>e</sup> — . . . . .	1,278	—	9.65	—	10.28	—
5 <sup>e</sup> — . . . . .	852	—	6.43	—	6.38	—
Après la 5 <sup>e</sup> année . .	643	—	4.86	—	4.73	—

Sous le rapport de l'état civil (Tabl. VII) :

Célibataires ou veufs sans enfants.	8,859	ou	66.91 0/0	contre	66.37 0/0	en 1880.
— ayant des enfants .	605	—	4.57	—	5.19	—
Mariés sans enfants . . . . .	987	—	7.45	—	7.12	—
— ayant des enfants . . . . .	2,788	—	21.07	—	21.32	—

Sous le rapport de la religion (Tabl. VIII) :

Catholiques. . . . .	12,426	ou	93.86 0/0	contre	93.84 0/0	en 1880.
Protestants. . . . .	234	—	2.14	—	2.37	—
Israélites. . . . .	38	—	0.29	—	0.29	—
Mahométans . . . . .	462	—	3.49	—	3.46	—
Ayant déclaré n'appartenir à aucun de ces quatre cultes.	29	—	0.22	—	0.04	—

On voit que l'ensemble des chiffres ci-dessus ne présente pas de différences sensibles d'une année à l'autre.

Il en est de même de la répartition de la population sous le rap-

port professionnel (Tabl. IX) dans laquelle on ne constate aucun changement notable au regard de l'année précédente.

Le nombre des hommes ayant subi antérieurement des condamnations était, au 31 décembre 1881, de 10,845, soit 81. 91 0/0.

Ces chiffres se décomposent de la manière suivante (Tabl. X) :

*Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive.*

Une. . . . .	1,963	soit 14.83 0/0	contre 15.19 0/0	en 1880.
Deux . . . . .	952	— 7.19	— 8.33	—
Trois . . . . .	602	— 4.55	— 4.59	—
Quatre. . . . .	341	— 2.58	— 2.70	—
Plus de quatre. . . . .	735	— 5.55	— 3.50	—

*Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous.*

Une. . . . .	1,884	soit 14.23 0/0	contre 14.12 0/0	en 1880.
Deux . . . . .	1,397	— 10.55	— 9.91	—
Trois et plus. . . . .	2,344	— 17.70	— 16.27	—

*Ayant été seulement renfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle.*

627 soit 4.73 0/0 contre 4.68 0/0 en 1880.

On ne relevait donc qu'un nombre de 2,394 individus exempts d'antécédents judiciaires, ce qui correspond à une proportion de 18.09 0/0 contre 20.71 0/0 en 1880. Sous ce rapport, la situation a donc été moins favorable que l'année précédente. En outre, si la totalisation des individus appartenant à chacun des trois groupes ci-dessus ne présente qu'une légère différence avec les totaux correspondants en 1880 (34.70 contre 34.31 0/0 42.48 contre 40.30 0/0 — 4.73 contre 4.68 0/0), il y a lieu cependant de constater que le nombre des individus qui avaient subi antérieurement plus de quatre condamnations entraînant les peines de la récidive ou trois condamnations et plus à un an et au-dessous, a augmenté pendant l'année 1881.

Les condamnés, devant être, après leur libération, assujettis à la surveillance de la haute police, étaient au nombre de 4,479, soit, sur 100 détenus, 33.83 contre 36.27 en 1880.

On sait que les condamnés sont classés, pour la quote-part attribuée à leur pécule sur le produit de leur travail, d'après leur

situation pénale et leurs antécédents judiciaires. Le tableau suivant résume cette situation (Tabl. XI) :

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT.	TOTAL.
Détenus touchant :					
Un dixième. . . . .	1	»	73	466	540
Deux dixièmes. . . . .	»	»	180	559	739
Trois — . . . . .	11	»	572	881	1,464
Quatre — . . . . .	»	»	2,968	1,816	4,784
Cinq — . . . . .	1	86	93	5,498	5,678
Six — . . . . .	»	»	3	31	34
Ensemble. . . . .	13	86	3,889	9,251	13,239

Un certain nombre de détenus avaient mérité par leur conduite et leur application au travail un nombre de dixièmes supérieur à celui que leur attribuaient les règlements.

Les condamnés se trouvaient ainsi répartis, sous le rapport du degré d'instruction qu'ils possédaient, au moment de leur entrée dans les établissements (Tabl. XII).

Illettrés . . . . .	3,872	soit 29.24 0/0	contre 26.97 0/0	en 1880.
Sachant lire . . . . .	1,489	— 11.24	— 14.20	—
— lire et écrire. . . . .	3,953	— 29.86	— 25.54	—
— lire, écrire et calculer. . . . .	2,939	— 22.20	— 20.28	—
Possédant l'instruction primaire complète. . . . .	726	— 5.49	— 9.48	—
Ayant une instruction plus élevée. . . . .	260	— 1.97	— 3.53	—

Le niveau de l'instruction était donc moins élevé que l'année précédente. Seules, les proportions afférentes aux détenus sachant lire et écrire et à ceux sachant lire, écrire et calculer, marquent une amélioration en faveur de l'année 1881.

FEMMES

Dans les établissements affectés aux femmes, la population était, au 31 décembre 1880, de (Tabl. I). . . . .	2,729
Le nombre des entrées s'est élevé à. . . . .	957
Ensemble. . . . .	3,686
Celui des sorties a été de. . . . .	1,219
La population au 31 décembre 1881 était de. . . . .	2,467
Soit, d'une année à l'autre, une diminution de . . . . .	262

Les journées de détention forment un total de 935,381 ; la population moyenne ressort ainsi à 2,562 contre 2,890 en 1880. Les établissements étaient disposés pour recevoir 3,598 condamnés.

La répartition de la population, au 31 décembre 1881, s'établissait ainsi, sous le rapport de la juridiction et de la pénalité (Tabl. II).

JURIDICTION

Jugées par les Cours d'assises. . . . .	1.490	soit	60.39	0/0
— par les Tribunaux correctionnels. . . . .	977	—	39.61	—
Les proportions étaient respectivement de 61.67 0/0 et 38.33 0/0 l'année précédente.				

PÉNALITÉ

Condamnés aux travaux forcés. . . . .	916	soit	37.10	0/0
— à la réclusion. . . . .	266	—	10.78	—
— à l'emprisonnement. . . . .	1,285	—	52.12	—

Ces chiffres ne présentent pas de différences sensibles avec ceux de l'année 1880, qui étaient de 36.93 0/0 pour la première catégorie, de 10.22 0/0 pour la deuxième, et de 52.85 0/0 pour la troisième.

Suivant la durée des peines portées aux arrêts ou jugements, l'effectif, au 31 décembre 1881, était ainsi réparti (Tabl. II) :

Travaux forcés.

5 ans. . . . .	173	soit	18.89	0/0	contre	19.94	0/0	en 1880.
Plus de 5 et moins de 10 ans. . . . .	260	—	28.33	—	—	30.06	—	—
10 ans. . . . .	112	—	12.23	—	—	10.71	—	—
Plus de 10 à 15 ans. . . . .	102	—	11.13	—	—	9.03	—	—
Plus de 15 à 20 ans. . . . .	147	—	16.05	—	—	15.48	—	—
Plus de 20 ans. . . . .	15	—	1.64	—	—	0.10	—	—
A perpétuité. . . . .	107	—	11.68	—	—	14.68	—	—

Réclusion.

5 ans. . . . .	89	soit	33.46	0/0	contre	32.98	0/0	en 1880.
Plus de 5 et moins de 10 ans. . . . .	120	—	45.11	—	—	47.67	—	—
10 ans. . . . .	47	—	17.67	—	—	15.05	—	—
Plus de 10 à 15 ans. . . . .	5	—	1.88	—	—	1.08	—	—
Plus de 15 à 20 ans. . . . .	2	—	0.75	—	—	1.44	—	—
Plus de 20 ans. . . . .	3	—	1.13	—	—	1.79	—	—
A perpétuité. . . . .	3	—	1.13	—	—	1.79	—	—

Emprisonnement.

1 an et 1 jour. . . . .	94	soit	7.32	0/0	contre	7.35	0/0	en 1880.
Plus de 1 an et 1 jour et moins de deux ans. . . . .	356	—	27.71	—	—	27.60	—	—
2 ans. . . . .	304	—	23.66	—	—	22.05	—	—
3 ans. . . . .	189	—	14.71	—	—	14.98	—	—
4 ans. . . . .	89	—	6.93	—	—	6.73	—	—
5 ans. . . . .	224	—	17.41	—	—	19.14	—	—
Plus de 5 à 7 ans. . . . .	10	—	0.78	—	—	0.69	—	—
Plus de 7 et moins de 10 ans. . . . .	5	—	0.39	—	—	0.35	—	—
10 ans. . . . .	19	—	1.01	—	—	1.04	—	—
Plus de 10 à 15 ans. . . . .	1	—	0.08	—	—	0.07	—	—
Plus de 15 ans. . . . .	»	—	»	—	—	»	—	—

La classification suivant la nature des crimes et délits donne les résultats ci-après (Tabl. III bis) :

1 <sup>re</sup> catégorie. — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou à un délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc. . . . .	692	ou	28.05	0/0
2 <sup>e</sup> catégorie. — Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement, d'infanticide, de suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc. . . . .	900	—	36.48	—
3 <sup>e</sup> catégorie. — Mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc. . . . .	60	—	2.43	—
4 <sup>e</sup> catégorie. — Abandon ou exposition d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, meurtre non connexe à un crime ou à un délit, etc. . . . .	772	—	31.30	—
5 <sup>e</sup> catégorie. — Bris de scellés, homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, infractions à des arrêtés d'expulsion, etc. . . . .	43	—	1.74	—

En 1880, on relevait les proportions suivantes pour chaque catégorie.

1 <sup>re</sup> catégorie. . . . .	29.83	0/0
2 <sup>e</sup> — . . . . .	32.65	—
3 <sup>e</sup> — . . . . .	3.15	—
4 <sup>e</sup> — . . . . .	34.08	—
5 <sup>e</sup> — . . . . .	0.29	—

Il ressort de cette comparaison : d'une part une diminution dans le nombre des auteurs principaux des crimes ou des délits, et d'autre part une augmentation dans le nombre des complices.

L'effectif, au 31 décembre 1881, comprenait (Tabl. IV) :

2,465 femmes condamnées, en France.		
1	—	dans les colonies.
1	—	dans la principauté de Monaco.

On remarquait que 272 ou 11.03 0/0 des femmes condamnées en France provenaient du département de la Seine.

Le nombre des condamnées de nationalité étrangère s'élevait à 97, soit 3.93 0/0 de l'effectif au 31 décembre (Tabl. V).

Les pays qui avaient fourni les plus forts contingents étaient : l'Allemagne 36, la Belgique 23, l'Espagne 11, l'Italie 11, la Suisse 9, etc.

Dans l'année précédente, on comptait 140 étrangères, soit une proportion de 5.13 0/0 de l'effectif général. — L'effectif de la population, à la fin de l'année 1881, se répartissait ainsi qu'il suit, sous le rapport de l'âge, la durée de la captivité, l'état civil et la religion :

Age (Tabl. VI) :

Plus de 16 à 20 ans . . .	157	soit 6.37 0/0	contre 5.72 0/0	en 1880.
— de 20 à 25 ans . . .	381	— 15.44	— 15.47	—
— de 25 à 30 ans . . .	342	— 13.86	— 14.91	—
— de 30 à 40 ans . . .	674	— 27.32	— 27.70	—
— de 40 à 50 ans . . .	550	— 22.30	— 21.69	—
— de 50 à 60 ans . . .	270	— 10.94	— 11.03	—
— de 60 à 70 ans . . .	86	— 3.49	— 3.15	—
— de 70 ans . . . . .	7	— 0.28	— 0.33	—

Durée de la captivité (Tabl. VI).

1 <sup>re</sup> année . . . . .	872	soit 35.35 0/0	contre 33.24 0/0	en 1880.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	533	— 21.61	— 20.45	—
3 <sup>e</sup> — . . . . .	290	— 11.75	— 11.86	—
4 <sup>e</sup> — . . . . .	206	— 8.35	— 11.40	—
5 <sup>e</sup> — . . . . .	172	— 6.97	— 8.14	—
Après la 5 <sup>e</sup> année. . . . .	394	— 15.97	— 14.91	—

État civil (Tabl. VII).

Célibataires ou veuves sans enfants.	853	soit 34.58 0/0	contre 36.02 0/0	en 1880.
— ayant des enfants.	679	— 27.52	— 28.36	—
Mariées sans enfants. . . . .	242	— 9.81	— 8.58	—
— ayant des enfants. . . . .	693	— 28.09	— 27.04	—

Religion (Tabl. VIII).

Catholiques . . . . .	2,429	soit 98.46 0/0	contre 98.68 0/0	en 1880.
Protestantes . . . . .	32	— 1.30	— 1.10	—
Israélites. . . . .	6	— 0.24	— 0.22	—

Les divers groupes professionnels exposés dans le Tableau IX ne présentent pas de différences importantes avec les chiffres relatifs à l'année 1880.

Considérée au point de vue des antécédents judiciaires, la population des établissements affectés aux femmes se répartissait ainsi, au 31 novembre 1881 (Tabl. X) :

Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive . . . . .	une	269	soit 10.90 0/0	contre 11.51 0/0	en 1880.
	deux	137	— 5.56	— 5.93	—
	trois	63	— 2.56	— 2.75	—
	quatre	42	— 1.70	— 1.76	—
	plus de quatre	61	— 2.47	— 2.12	—
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous. . . . .	une	264	soit 10.70 0/0	contre 13.01 0/0	en 1880.
	deux	132	— 5.35	— 6.96	—
	trois et plus	165	— 6.69	— 15.06	—
Ayant été seulement renfermées dans des établissements d'éducation correctionnelle. . . . .		36	soit 1.46 0/0	contre 1.32 0/0	en 1880.
Exemptes d'antécédents judiciaires . . . . .		1,298	— 52.61	— 39.58	—

Il ressort de ces indications que le nombre des condamnées ayant des antécédents judiciaires a sensiblement diminué d'une année à l'autre. Les proportions par groupe sont représentées par les chiffres suivants : 23.19, 22.74, 1.46, 52.61 0/0 en 1881 ; 24.07, 35.03, 1.32, 39.58 0/0 en 1880.

Le nombre des condamnées assujetties à la surveillance de la haute police était, au 31 décembre 1881, de 552 ou 22.37 0/0 contre 27.24 0/0 à la fin de l'année précédente.

Le classement des femmes, en raison de la portion attribuée à leur pécule sur le produit de leur travail, se trouve reproduit dans le tableau suivant (Tabl. XI) :

	TRAVAUX FORCÉS.	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT.	TOTAL.
Condamnées recevant :				
Un dixième. . . . .	9	6	84	99
Deux dixièmes. . . . .	39	5	66	110
Trois — . . . . .	747	29	126	902
Quatre — . . . . .	121	219	203	543
Cinq — . . . . .	»	7	806	813
Six — . . . . .	»	»	»	»
Ensemble. . . . .	916	266	1,285	2,467

Sous le rapport de l'instruction, au moment de l'entrée dans les établissements, la population était ainsi composée (Tabl. XII) :

	NOMBRE en 1881	PROPORTION p. 0/0 en 1881	PROPORTION p. 0/0 en 1880.
Illettrés . . . . .	1,169	48.19	46.64
Sachant lire . . . . .	324	13.14	17.22
Sachant lire et écrire . . . . .	810	32.83	24.81
— lire, écrire et calculer . . . . .	131	5.31	9.75
Possédant l'instruction primaire . . . . .	11	0.45	1.36
Ayant une instruction plus élevée . . . . .	2	0.08	0.22
Ensemble . . . . .	2,467	100	100

Le niveau de l'instruction était donc moins élevé que l'année précédente.

Les renseignements contenus dans les tableaux XIII à XXXI portent sur le nombre total des détenus (effectif au 31 décembre 1880 et entrées en 1881) ayant séjourné dans les maisons centrales ou les pénitenciers agricoles pendant l'année 1881. On a vu plus haut que ce nombre s'était élevé à 20,485 pour les hommes et à 3,686 pour les femmes.

**Hommes.**

*Mouvement de l'école, résultats de l'enseignement pendant l'année, bibliothèques (Tab. XIII).*

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre des individus présents à l'école au 31 décembre 1880 était de . . . . .	3,254
Il a été admis pendant l'année . . . . .	2,752
Ensemble . . . . .	6,006
Il est sorti, pour divers motifs (libération, décès, transfèrement, inaptitude, mauvaise conduite, etc.) . . . . .	2,732
Il restait au 31 décembre 1881 . . . . .	3,274

Les 6,006 individus, qui ont fréquenté l'école, se répartissaient ainsi :

	NOMBRE	PROPOR- TION 0/0 en 1881.	PROPOR- TION 0/0 en 1880.
Illettrés . . . . .	1,166	19.25	18.68
Sachant lire . . . . .	1,409	48.46	47.16
— lire et écrire . . . . .	1,622	27.01	26.26
— lire, écrire et calculer, ou recevant le complément de l'instruction primaire . . . . .	2,419	35.28	37.99
Ensemble . . . . .	6,006	100	100

Les développements qui suivent font connaître les résultats obtenus pendant l'année 1881.

Illettrés.	Ayant appris à lire . . . . .	393	858 soit 74.22 0/0 contre 75.26 0/0 en 1880
	— à lire et à écrire . . . . .	304	
	Ayant appris à lire, à écrire et à calculer . . . . .	161	
	Demeurés illettrés . . . . .	298 soit 25.78 0/0 contre 24.74 0/0 en 1880	
Sachant lire.	Ayant fait quelques progrès . . . . .	172	838 soit 75.56 0/0 contre 74.180/0 en 1880
	Ayant appris à écrire . . . . .	371	
	— à écrire et à calculer . . . . .	295	
	N'ayant fait aucun progrès . . . . .	271 soit 24.44 0/0 contre 25.82 0/0 en 1880	
Sachant lire et écrire.	Ayant fait quelques progrès . . . . .	368	1,145 soit 70.59 0/0 contre 67.98 0/0 en 1880
	Ayant appris à calculer . . . . .	538	
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . . . . .	239	
	N'ayant fait aucun progrès . . . . .	477 soit 29.41 0/0 contre 32.02 0/0 en 1880	
Sachant lire, écrire et calculer	Ayant fait quelques progrès . . . . .	1193	1,671 soit 78.86 0/0 contre 80.48 0/0 en 1880
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . . . . .	478	
	N'ayant fait aucun progrès . . . . .	448 soit 21.14 0/0 contre 19.52 0/0 en 1880	

En résumé, la proportion des individus ayant profité de l'enseignement donné, pendant l'année 1881, est :

Pour les élèves illettrés, de . . . . .	74.22 0/0
— sachant lire, de . . . . .	75.56
— — lire et écrire, de . . . . .	70.59
— — lire, écrire et calculer, de . . . . .	78.86

Des cours spéciaux de dessin ont été suivis par 266 détenus; des cours de musique par 458.

Le nombre des volumes composant les bibliothèques des établissements était de 26,366. Il y a eu 238,517 mises en lecture.

*Grâces, commutations, récompenses* (Tabl. XIV).

Le nombre des condamnés qui ont été, en 1881, l'objet de mesures de clémence est de 1,695, savoir :

Remise entière du restant de la peine . . . . .	587	
Commutation { Des travaux forcés en réclusion . . . . . 1 } { De la réclusion en emprisonnement. . . . . 18 }	19	
Réduction sur la peine { De moins d'un an . . . . . 668 } { De 1 an à 3 ans. . . . . 380 } { De plus de 3 ans et moins de 5 ans. . . . . 14 } { De 5 ans et plus. . . . . 8 }	1,070	
Remise de la surveillance à titre spécial. . . . .	19	

En outre, 6 détenus ont obtenu remise de la surveillance, accessoirement à une autre grâce.

Les mesures gracieuses prises à l'égard des 1,695 condamnés dont il vient d'être parlé ont été rendues savoir : 1,001 sur l'initiative de l'Administration, 694 sur la demande des condamnés ou de leurs familles. Des dixièmes supplémentaires ont été accordés à 820 détenus.

*Etat disciplinaire* (Tabl. XV).

Des condamnations ont été prononcées par les tribunaux, pour crimes ou délits commis pendant la détention, contre 19 hommes détenus dans les maisons centrales et 9 dans les pénitenciers agricoles, soit un total de 28, savoir :

	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	Total.
Tentative d'assassinat contre des gardiens.	1	»	»	1
— contre d'autres détenus.	3	1	»	4
Coups et blessures à des gardiens. . . . .	»	»	2	2
— à d'autres détenus. . . . .	»	»	1	1
Attentat à la pudeur avec violences. . . . .	4	»	»	4
Rébellion, menaces. . . . .	»	»	2	2
Vol . . . . .	»	6	5	11
Escroquerie . . . . .	»	»	3	3
	8	7	13	28

Un détenu, qui avait assassiné un gardien à la maison de force de Thouars, ne figure pas dans cette classification; ayant été transféré au quartier d'aliénés de Gaillon pour être mis en observation, il y est décédé avant d'avoir pu être traduit devant les tribunaux.

Pendant l'année 1880, le nombre des condamnations prononcées par les tribunaux avait été de 51. A ce point de vue, une amélioration marquée est à constater.

Les infractions retenues par la justice administrative sont au nombre de 56,750 contre 66,973 en 1880. Elle se répartissent de la manière suivante :

	1881		1880
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Voie . . . . .	1,017	1.78	1.82
Voies de fait contre le personnel supérieur. . . . .	1	0.001	0.01
— — les gardiens ou les contremaitres . . . . .	59	0.139	0.17
— — d'autres détenus . . . . .	2,663	4.69	4.74
Rébellion, mutinerie . . . . .	2,778	4.89	3.11
Actes d'immoralité . . . . .	353	0.62	0.45
Infractions à la règle du silence . . . . .	20,830	36.91	41.15
Refus de travail . . . . .	1,949	3.43	3.09
Paresse, négligence dans le travail. . . . .	3,946	6.94	5.75
Usage du tabac . . . . .	2,988	5.26	4.77
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés . . . . .	3,921	6.90	6.56
Infractions diverses. . . . .	16,245	28.44	28.38
TOTAL. . . . .	56,750	100	100

Il a été infligé un nombre égal de punitions, savoir :

	1881		1880
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Cellule. . . . .	17,54	13.19	11.81
Salle de discipline. . . . .	73,48	7.37	6.07
Pain sec. . . . .	779,4	16.47	14.84
Autres privations alimentaires . . . . .	15,752	27.74	26.92
Réduction de dixièmes . . . . .	5	0.01	0.005
Amendes. . . . .	6,241	11.00	13.53
Autres punitions . . . . .	4,442	7.83	9.27
Réprimandes. . . . .	9,301	16.39	17.555
TOTAL. . . . .	56,750	100	100



Le nombre des condamnés punis ou réprimandés s'est élevé à 13,868, dont :

5,226	ont été punis ou réprimandés une fois,
2,537	— deux fois,
3,034	— trois fois,
4,071	— quatre fois et plus.

Il y a eu 88,722 journées de cellule de prévention, punition, ou consignation ; 1,894 journées de séquestration ; 21,676 journées d'observation et d'isolement ; enfin, 30,964 journées de salle de discipline.

Les journées de privations alimentaires, consistant dans le retranchement de tout ou partie des vivres autres que le pain et dans l'interdiction d'acheter des vivres supplémentaires, s'élèvent à 161,306, dont 94,871 ont été infligées à titre de punition principale et 66,435 à titre d'accessoire d'une autre punition.

Le nombre des évasions, 47, a été moindre que l'année précédente. Mais, tandis qu'en 1880 on ne relevait que six tentatives, ce chiffre s'est élevé à 20 en 1881.

On constate qu'il y a eu :

	Tentatives.	Evasions.	
		Condamnés repris.	Condamnés non repris au 31 déc. 1881.
Dans les maisons centrales . . . . .	12	7	8
Dans les pénitenciers agricoles . . . . .	8	29	3
Ensemble.	20	36	11
		47	

La statistique de 1880 signalait 8 évadés des maisons centrales qui n'avaient pu être repris au 31 décembre, 2 de ces individus ont été réintégrés pendant l'année 1881.

Sur 12 tentatives d'évasion dans les maisons centrales, en 1881, 10 ont eu lieu à Aniane, 2 à Loos. Les 7 évadés repris appartenaient à la maison centrale de Clairvaux. Parmi les 8 non repris au 31 décembre 1881, 7 étaient détenus également à Clairvaux et 1 à Embrun. La situation dans les pénitenciers agricoles a été, sous ce rapport, plus satisfaisante, puisqu'on ne compte, pour ces établissements, que 32 évasions consommées, contre 57 en 1880.

FEMMES

Mouvement de l'école. — Résultats de l'enseignement pendant l'année 1881. — Bibliothèques (Tabl. XIII).

Dans les établissements affectés aux femmes, l'école était fréquentée, au 31 décembre 1880, par . . . . .	810 élèves
Le nombre des admissions a été, en 1881, de . . . . .	359 —
Ensemble . . . . .	1,169 élèves
Celui des sorties, de . . . . .	428 —
Il restait, au 31 décembre 1881. . . . .	741 élèves

Les 1,169 élèves auxquelles a été dispensé l'enseignement scolaire étaient classées de la manière suivante :

Illettrées . . . . .	174	soit 14.89 0/0	contre 13.91 0/0 en 1880.
Sachant lire . . . . .	271	— 23.18	— 23.20 —
— lire et écrire . . . . .	336	— 28.74	— 29.18 —
— lire, écrire et calculer . . . . .	388	— 33.19	— 33.74 —

En ce qui concerne ces 1,169 femmes, les résultats ci-après ont été obtenus :

Illettrées	Ayant appris à lire . . . . .	83	} 129 soit 74.14 0/0 contre 78.81 0/0 en 1880
		39	
		7	
	Demeurées illettrées . . . . .	45	soit 25.86 0/0 contre 21.19 0/0 en 1880
Sachant lire	Ayant fait quelques progrès . . . . .	59	} 209 soit 77.12 0/0 contre 64.17 0/0 en 1880
		121	
		29	
	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	62	soit 22.88 0/0 contre 35.83 0/0 en 1880
Sachant lire et écrire	Ayant fait quelques progrès . . . . .	115	} 250 soit 74.41 0/0 contre 51.56 0/0 en 1880
		109	
		26	
	N'ayant fait aucun progrès . . . . .	86	soit 25.59 0/0 contre 43.44 0/0 en 1880
Sachant lire, écrire et calculer	Ayant fait quelques progrès . . . . .	267	} 321 soit 82.74 0/0 contre 88.79 0/0 en 1880
		54	
		67	

Ces chiffres donnent lieu de constater que les résultats obtenus

ont été plus satisfaisants que l'année précédente, la proportion des détenues ayant fait des progrès étant :

Pour les illettrées, de . . . . .	74.14 0/0	contre	78.81 0/0	en 1880.
Pour les femmes sachant déjà lire, de . .	77.12	—	64.17	—
— lire et écrire, de.	74.41	—	51.56	—
— lire, écrire et cal-				
culer, de . . . . .	82.74	—	88.79	—

Le fond des bibliothèques des maisons centrales de femmes se composait, au 31 décembre 1881, de 3,290 volumes avec lesquels il a été pourvu à 14,852 mises en lecture.

Des cours spéciaux de musique avaient été suivis, à la maison centrale de Clermont, par 18 condamnées.

*Grâces, Commutations, Récompenses (Tabl. XIV).*

Remise entière du restant de la peine a été accordée à 100 condamnées. Des commutations de peine ont été obtenues par 15 détenues, dont 3 sont passées de la catégorie des travaux forcés à perpétuité à celle des travaux forcés à temps, 3 autres des travaux forcés à temps à la réclusion, enfin 9 des travaux forcés à temps à l'emprisonnement. Le nombre des réductions sur la peine atteint 232, dont 75 de moins d'un an, 136 de 1 an à 3 ans, 9 de plus de 3 ans et moins de 5 ans, 12 de 5 ans et plus.

La remise de la surveillance, comme mesure spéciale, a été accordée à 14 femmes. En outre, cette faveur a été dispensée, accessoirement à une autre grâce, à 2 détenues.

Sur les 361 mesures de clémence dont il vient d'être question, 200 avaient été prises sur l'initiative de l'administration, 161 sur la demande des condamnées ou de leurs familles.

Des dixièmes supplémentaires ont été accordés à 60 femmes.

*État disciplinaire (Tabl. XV).*

Dans les maisons centrales affectées aux femmes, aucun acte assez grave pour être délégué aux tribunaux n'a été commis en 1881.

Les infractions du ressort de la juridiction disciplinaire se sont élevées au total de 2,755, savoir :

	1881		1880
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Larcins . . . . .	15	0.54	0.67
Voies de fait envers d'autres détenues . . . . .	49	1.78	1.06
Rébellion, mutinerie . . . . .	92	3.35	2.51
Actes d'immoralité . . . . .	39	1.42	0.67
Infractions au silence . . . . .	1,361	49.40	56.83
Refus de travail . . . . .	91	3.30	2.61
Paresse, négligence dans le travail . . . . .	82	2.97	4.64
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés . . . . .	15	0.54	0.42
Infractions diverses . . . . .	1,011	36.70	30.59
TOTAL . . . . .	2,755	100	100

Il a été infligé un nombre égal de punitions, savoir :

	1881		1880
	NOMBRE.	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Cellule . . . . .	649	23.56	20.10
Pain sec . . . . .	775	28.13	28.89
Autres privations alimentaires . . . . .	717	26.03	29.47
Amendes . . . . .	166	6.02	3.69
Autres punitions . . . . .	99	3.59	4.48
Réprimandes . . . . .	349	12.67	13.37
TOTAL . . . . .	2,755	100	100

Le nombre total des condamnées punies ou réprimandées s'est élevé à 1,093, dont 517 ont été atteintes une fois par ces mesures répressives; 223, deux fois; 121, trois fois; 232, quatre fois et plus.

Les journées de cellule de prévention, punition ou consignation forment un total de 4,075. On relève en outre 216 journées de cellule d'observation.

Aux punitions consistant en privations alimentaires dont il a été question ci-dessus, correspondent 7,458 journées pendant lesquelles cette rigueur a été exercée. Sur ce nombre, 6,704 journées de privations alimentaires ont été infligées à titre de punition principale, et 754 autres à titre d'accessoire d'une autre punition

Il n'y a eu aucune évasion.

État sanitaire (Tabl. XVI à XXII<sup>bis</sup>).

HOMMES

Le mouvement de la population des infirmeries des maisons centrales d'hommes et des pénitenciers agricoles est représenté par les chiffres suivants (Tab. XVI) :

Malades en traitement au 31 décembre 1880. . . . .	505 (1)
Admis pendant l'année 1881. . . . .	9,055
	Ensemble. 9,560
Sortis . . . . .	9,093
L'effectif des infirmeries était ainsi, au 31 décembre 1881, de	467

Les journées de traitement s'élèvent au total de 225,848.

Le mouvement de la population des infirmeries a donné lieu aux observations suivantes, pour chacune des deux dernières années :

	1881	1880
Proportion des entrées à l'infirmerie par jour, et par rapport à la population moyenne . . . . .	0.18 0/0	0.20 0/0
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention . . . . .	4.56 0/0	4.26 0/0
Proportion des décès au total des malades traités. . . . .	5.04 0/0	4.88 0/0
Proportion des décès à la population moyenne. . . . .	3.55 0/0	3.91 0/0

Ces indications sommaires donnent lieu de constater que l'état sanitaire a été plus satisfaisant qu'en 1880. On relève en effet, eu égard à la population moyenne, moins d'admissions aux infirmeries et moins de décès.

De même que les années précédentes, le pénitencier agricole de Casabianda a fourni un fort contingent aux maladies et aux décès. C'est d'ailleurs ce qui ressort des chiffres suivants :

	PÉNITENCIER agricole de Casabianda	MAISONS centrales et autres pénitenciers agricoles
Admissions à l'infirmerie . . . . .	1.710	7.345
Décès. . . . .	106	376
Journées d'infirmerie . . . . .	67.495	158.353

(1) La statistique de 1880 mentionnait un effectif de 522 malades; 17 jeunes détenus appartenant au quartier correctionnel de Loos ont été distraits de ce nombre et reportés aux établissements d'éducation correctionnelle.

Les établissements dans lesquels on constate la plus grande mortalité, par rapport à la population moyenne, sont :

Le pénitencier agricole de Casabianda. . . . .	12.14	0/0.
La maison centrale de Riom . . . . .	5.89	—
— d'Aniane. . . . .	5.34	—
— de Fontevault. . . . .	3.94	—
— d'Embrun. . . . .	3.76	—

Les maladies qui ont donné lieu au plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie sont (Tab. XVII) :

Les maladies des bronches et du larynx. . . . .	1,046	soit 11.55 0/0.
Les indigestions et embarras gastriques. . . . .	828	— 9.14 —
L'anémie, la débilité, la gangrène. . . . .	810	— 8.95 —
Les fièvres intermittentes . . . . .	655	— 7.23 —
Les abcès, furoncles ou ulcères. . . . .	515	— 5.68 —

Les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont les suivantes (Tab. XVIII) :

Phthisie pulmonaire. . . . .	94	soit 19.50 0/0.
Pneumonies, pleurésies . . . . .	59	— 12.24 —
Anémie, débilité, gangrène. . . . .	55	— 11.41 —
Maladie des bronches et du larynx . . . . .	48	— 9.96 —
Gastrites, entérites, diarrhées . . . . .	34	— 7.05 —

La répartition des décès selon la nature de la maladie, l'âge, les saisons, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans l'établissement, varie peu d'une année à l'autre. Elle est exposée au Tableau XXI.

FEMMES.

Le nombre des malades en traitement dans les infirmeries des établissements affectés aux femmes était, au 31 décembre 1880, de . . . . .	110
Ont été admises en 1881. . . . .	1,514
	Ensemble. 1,624
Sont sorties pendant l'année . . . . .	1,518
Il restait au 31 décembre 1881. . . . .	106 malades.

Le total des journées d'infirmerie a été de 41,632.

De ces nombres ressortent les proportions ci-après :

	1881.	1880.
Des entrées par jour à la population moyenne. . . . .	0.16 0/0	0.15 0/0
Des journées d'infirmierie aux journées de détention. . . . .	4.45 0/0	4.04 0/0
Des décès au total des malades. . . . .	5.72 0/0	5.55 0/0
Des décès à la population moyenne. . . . .	3.62 0/0	3.35 0/0

Ces chiffres révèlent une légère augmentation du nombre des maladies et de celui des décès.

Les six maisons centrales se présentent dans l'ordre suivant, d'après le degré de mortalité constaté en 1881 :

Cadillac. . . . .	5.40 0/0 par rapport à la population moyenne.
Rennes . . . . .	4.79 —
Montpellier . . . . .	4.51 —
Auberive . . . . .	3.31 —
Doullens. . . . .	2.06 —
Clermont . . . . .	1.38 —

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions aux infirmeries ont été les suivantes (Tabl. XVII) :

Anémie, débilité, gangrène . . . . .	195 soit 12.88 0/0
Maladies des bronches et du larynx . . . . .	184 — 12.15 —
Gastrites, entérites, diarrhées . . . . .	162 — 10.70 —
Érysipèles . . . . .	88 — 5.81 —
Maladies des organes génitaux. . . . .	83 — 5.48 —
Phtisie pulmonaire . . . . .	78 — 5.15 —

Celles qui ont causé la plus grande mortalité sont (Tabl. XVIII) :

La phtisie pulmonaire. . . . .	31 soit 33.33 0/0
Les gastrites, entérites et diarrhées . . . . .	7 — 7.52 —
Les maladies du cœur et du péricarde . . . . .	6 — 6.45 —
Les hydropisies diverses . . . . .	6 — 6.45 —
Les maladies des bronches et du larynx . . . . .	5 — 5.37 —
L'anémie, débilité, gangrène. . . . .	5 — 5.37 —

En 1880, le nombre des décès occasionnés par la phtisie pulmonaire s'élevait à 30.93 0/0.

*Aliénation mentale. — Suicides* (Tabl. XXIII) :

Le nombre des aliénés, épileptiques ou non, existant dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, au 31 décembre 1880, était de. . . . .	11 hommes	1 femme
Celui des cas constatés, pendant l'année, s'est élevé à	25 —	11 —
Ensemble. . . . .	36 hommes	12 femmes

Il est sorti :

Par libération ou décès. . . . .	10 hommes	1 femme	}	28 hommes	12 femmes
Par transfèrement dans des établissements spéciaux. . . . .	18 —	11 —			

Il restait, au 31 décembre 1881 . . . . . 8 hommes „ femme

Les individus atteints d'épilepsie sans aliénation étaient, au 31 décembre 1880, au nombre de

L'existence de la maladie a été constatée, pendant l'année 1881, chez. . . . .	33 hommes	5 femmes
	26 —	„ —
Ensemble. . . . .	59 hommes	5 femmes

Il est sorti :

Libérés ou décédés. . . . .	22 hommes	4 femmes	}	32 —	4 —
Transférés dans des établissements spéciaux. . . . .	10 —	„ —			

Il restait, au 31 décembre 1881 . . . . . 27 hommes 1 femme

Le nombre des cas d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie, constatés en 1880 s'élevait à 14 pour les hommes et 11 pour les femmes ; celui des cas d'épilepsie sans aliénation, à 22 pour les hommes et 3 pour les femmes.

La statistique des suicides donne les indications suivantes, pour les hommes :

	accomplis	tentés
Suicides par suspension ou strangulation . . . . .	1	5

En 1880, le nombre des tentatives s'élevait à 9, celui des suicides accomplis à 3.

Aucun suicide n'a été tenté ou accompli dans les établissements affectés aux femmes.

On a vu plus haut que le mouvement de la population du quartier de condamnés aliénés ou épileptiques annexé à la maison centrale de Gaillon avait porté sur un chiffre de 98 malades traités pendant l'année 1881.

Ces 98 individus se répartissent de la manière suivante, sous le rapport de la nature de l'affection dont ils étaient atteints, de leur âge et de la peine prononcée contre eux :

NATURE DE L'ALIÉNATION MENTALE.	NOMBRE TOTAL des malades.	AGE.					CATÉGORIE PÉNALE.				
		Moins de 20 ans.	De 20 à 30 ans.	De 30 à 40 ans.	De 40 à 50 ans.	De 50 à 60 ans.	Emprisonnement.	Réclusion.	Travaux forcés.	Peine capitale commuée en détention.	Peine capitale commuée en réclusion perpétuelle.
Manie . . . . .	14	1	7	4	2	»	11	3	»	»	»
Lypémanie générale . . .	7	»	»	2	3	2	4	3	»	»	»
Lypémanie partielle . . .	39	1	11	14	10	3	15	16	6	1	1
Folie épileptique . . . .	2	»	1	»	»	1	1	1	»	»	»
Folie paralytique (para- lysie générale, démen- ce paralytique) . . . . .	8	»	1	3	3	1	6	1	»	»	1
Démence simple . . . . .	5	»	3	1	»	1	»	4	1	»	»
Démence sénile . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Idiotie . . . . .	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»
Faiblesse intellectuelle . .	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>77</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>38</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Épilepsie . . . . .	21	»	8	9	4	»	11	9	1	»	»
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . .</b>	<b>98</b>	<b>2</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>49</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Des 3 malades décédés pendant l'année 1881, 2 étaient atteints de folie paralytique, 1 d'épilepsie.

Le nombre total des journées de traitement du quartier d'aliénés s'est élevé à 24,256, dont 19,660 pour les aliénés, et 4,596 pour les épileptiques.

*Travail* (Tabl. XXIV à XXVII).

L'ensemble des renseignements relatifs au travail accuse un progrès sur la situation constatée en 1880.

HOMMES

Pour les hommes, le nombre des journées de travail a été de 3,143,255 dans les maisons centrales, et de 556,618 dans les pénitenciers agricoles. La moyenne des détenus occupés est ainsi de 10,169 (dont 582 apprentis) dans les premiers de ces établissements, et de 1,802 ouvriers dans les seconds.

Le produit du travail s'est élevé à la somme de 3,288,814 fr. 69 c., dont 3,063,497 fr. 85 c., provenant du produit net, et 225,316 fr. 84 c., de gratifications, dans les maisons centrales, et

à celle de 346,456 fr. 33 c. dont 331,524 fr. 37 c. provenant du produit net, et 14,931 fr. 96 c., de gratifications, dans les pénitenciers agricoles. Ces sommes donnent les moyennes suivantes :

1881		1880	
MAISONS centrales	PÉNITENCIERS agricoles	MAISONS centrales	PÉNITENCIERS agricoles
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit par journée de travail . . . . .	1.0462	-0.6220	1.0156
Produit par journée de détention . . . . .	0.7850	0.4566	0.6296
		0.7546	0.4636

La répartition qui a été faite des produits de la main-d'œuvre se trouve résumée dans le tableau suivant :

PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION concedée aux entrepreneurs	PORTION RESTANT acquise au Trésor		TOTAL	
DISPONIBLE	RÉSERVE		Sur les tra- vaux exécutés pour le compte des particuliers	Sur les tra- vaux exécutés pour le compte de l'Etat		
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Maisons centrales . . . .	862.431 41	638.643 74	1.097.041 49	546.876 66	143.821 39	3.288.814 69
Pénitenciers agricoles . .	84.563 78	69.591 03	»	732 76	191.567 76	346.456 33
Proportion par journée de détention :						
Maisons centrales . . . .	0.2059	0.1524	0.2619	0.1305	0.0343	0.7850
Pénitenciers agricoles . .	0.1114	0.0917	»	0.0009	0.2525	0.4363

*Pécule des détenus* (Tabl. XXVIII).

On vient de voir qu'il a été prélevé, en 1881, sur l'ensemble des produits de la main-d'œuvre dans les maisons centrales, 862,431 fr. 41 c., affectés au pécule disponible, et 638,643 fr. 74 c., affectés au pécule réserve. Ces sommes, ajoutées à l'avoir du pécule des détenus au 31 décembre 1880 et aux recettes diverses qui ont été effectuées pendant l'année, ont donné lieu au mouvement de fonds suivant :

	Disponible	Réserve
Avoir au 31 décembre 1880 . . . . .	384.246 fr. 87	937.532 fr. 82
Total net des recettes en 1881 . . . . .	1.041.833 88	647.997 64
Ensemble . . . . .	1.426.080 75	1.585.530 46
Total net des dépenses . . . . .	1.123.635 94	696.971 82
Avoir au 31 décembre 1881 . . . . .	302.444 81	888.558 64
Auquel il y a lieu d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date (1).	1.364 69	
Soit . . . . .	303.809 fr. 50	

La situation du pécule des détenus se traduit par les chiffres ci-après, dans les pénitenciers agricoles :

	Disponible	Réserve
Avoir au 31 décembre 1880 . . . . .	50.002 fr. 72	230.080 fr. 37
Total net des recettes en 1881 . . . . .	104.409 99	101.753 66
Ensemble . . . . .	154.412 71	331.834 03
Total net des dépenses . . . . .	112.709 21	104.023 76
Avoir au 31 décembre 1881 . . . . .	41.703 50	227.810 27
Auquel il y a lieu d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date . .	2.607 93	
Soit . . . . .	44.311 43	

*Dépenses des condamnés sur leur pécule (Tabl. XXIX).*

Les ressources, dont les condamnés peuvent disposer pendant leur détention dans les maisons centrales et dans les pénitenciers agricoles se composent de la moitié de la portion du produit du travail qui leur est attribuée, selon leur catégorie pénale, des gratifications qui leur sont accordées, lorsqu'ils le méritent, en dehors des prix de main-d'œuvre déterminés par les tarifs, et, en outre, des sommes apportées par eux au moment de l'entrée dans l'établissement et de celles qui leur sont envoyées. Les dépenses faites sur ces fonds d'origines diverses, qui constituent le pécule disponible, ont été, en 1881, de 985,590 fr. 05 c., dont 891,086 fr. 65 c. affectées à des dépenses personnelles, et 94,503 fr. 40 c. à

(1) Le débet au pécule disponible doit être ajouté à l'avoir à la même date, parce qu'il est encore susceptible d'être remboursé.

des dépenses exceptionnelles. Ces sommes se répartissent ainsi :

<i>Dépenses personnelles.</i>	
Achat de pain . . . . .	78.577 fr. 25
— d'autres aliments . . . . .	673.432 41
— d'effets d'habillement et menus ustensiles . . . . .	101.629 76
Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses . . . . .	37.447 23
Total des dépenses personnelles . . . . .	891.086 fr. 65

<i>Dépenses exceptionnelles.</i>	
Secours aux familles . . . . .	90.962 fr. 97
Restitutions . . . . .	1.415 00
Retrait de fonds particuliers et autres dépenses . . . . .	2.125 43
Total des dépenses exceptionnelles . . . . .	94.503 fr. 40

La moyenne des dépenses personnelles d'un détenu ressort à 18 centimes par journée de détention et se décompose ainsi :

Pain et autres aliments . . . . .	0 fr. 1520
Effets d'habillement et menus ustensiles . . . . .	0 0205
Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses . . . . .	0 0075
Total égal . . . . .	0 fr. 1800

La moyenne des dépenses avait été, en 1880, de 0 fr. 1585 par journée de détention.

Des vivres supplémentaires sont distribués gratuitement aux condamnés qui ne peuvent, en raison de la situation de leur pécule disponible, acheter des vivres à la cantine.

Il a été donné gratuitement, par l'Administration, du pain pour une somme de 28,075 fr. 38 c., d'autres aliments et boissons pour 42,587 fr. 55 c.

Des fabricants, à Clairvaux, à Embrun et à Thouars, ont également fait distribuer gratuitement aux détenus du pain pour 3,489 fr. 45 c., et d'autres aliments pour 2,091 fr. 62 c.

L'évaluation de ces vivres supplémentaires atteint la somme de 76,244 francs, ce qui correspond à une moyenne de 0 fr. 0154 par journée de détention, contre 0 fr. 0185 en 1880.

FEMMES

Dans les établissements affectés aux femmes, le nombre total des journées de travail a été de 723,433, ce qui donne une moyenne de 2,342 détenues (dont 12 apprenties) occupées pendant l'année.

Le montant du produit du travail a été de 694,909 fr. 40 c. Dans cette somme, le produit net figure pour 680,466 fr. 55 c., les gratifications pour 14,442 fr. 85 c.

La moyenne du produit de la main-d'œuvre ressort, d'après ces chiffres, à 0 fr. 9605 par journée de travail et à 0 fr. 7427 par journée de détention. L'année précédente, ces moyennes s'élevaient à 0 fr. 9498 et à 0 fr. 7395.

La somme de 694,909 fr. 40 c. a reçu la destination suivante :

Pécule des détenues	} disponible 143,062 fr. 34, soit 0 f. 1529 par journée de détention. réserve 128,514 88, — 0 1373 —	
Portion concédée aux entrepreneurs		423,332 18, — 0 4525 —

Pécule des condamnées (Tabl. XXVIII).

Le résumé des comptes de pécule des condamnées s'établit ainsi qu'il suit :

	Disponible	Réserve
Avoir au 31 décembre 1880. . . . .	90,169 fr. 42	335,309 fr. 85
Total net des recettes en 1881 . . . . .	163,775 64	130,120 20
Ensemble. . . . .	253,945 fr. 06	465,429 fr. 25
Total net des dépenses. . . . .	189,818 76	155,503 18
Avoir au 31 décembre 1881. . . . .	64,126 fr. 30	309,926 fr. 07
auquel il y a lieu d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date. . . . .	18 87	
Soit. . . . .	64,145 fr. 17	

Dépenses des condamnées (Tabl. XXIX).

Les dépenses faites par les détenues sur les fonds provenant de leur pécule disponible s'élèvent à 150,485 fr. 17 c., savoir :

Dépenses personnelles.

Achat d'aliments autres que le pain (1). . . . .	103,026 fr. 82
Effets d'habillements et menus ustensiles. . . . .	23,708 58
Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses . . . . .	5,649 69
Total des dépenses personnelles . . . . .	131,785 fr. 09

(1) Le pain est donné à discrétion dans les maisons centrales de femmes.

Dépenses exceptionnelles

Secours aux familles . . . . .	18,148 fr. 42
Restitutions . . . . .	338 35
Retrait de fonds particuliers, autres dépenses. . . . .	213 31
Total des dépenses exceptionnelles. . . . .	18,700 fr. 08

La moyenne des dépenses personnelles, par journée de détention, ressort ainsi à 0 fr. 1417, qui se répartissent :

En achat d'aliments. . . . .	0 fr. 1101	contre	0 fr. 0951	en 1880.
— d'effets et menus ustensiles. . . . .	0 0253	—	0 0140	—
Ports de lettres, frais d'actes notariés, etc. . . . .	0 0053	—	0 0053	—

A Clermont et à Rennes, des vivres supplémentaires consistant en boissons ou aliments divers ont été donnés gratuitement par les fabricants. Le montant en est évalué à 5,651 fr. 64 c., ce qui correspond à une moyenne de 0 fr. 0060 par journée de détention, sur l'ensemble des établissements affectés aux femmes.

Libérés (Tabl. XXX).

HOMMES

Le nombre des hommes mis en liberté, pendant l'année 1881, a été de 5,758. On comptait 5,171 individus libérés par expiration de la peine, soit 89.81 0/0, et 587 libérés par voie de grâce, soit 10.19 0/0.

Sous le rapport de l'âge et de la durée de la détention subie, les 5,758 hommes libérés se répartissaient de la manière suivante :

AGE.	1881		1880
	Nombre.	Proportion %.	Proportion %.
Plus de 16 à 20 ans. . . . .	480	8.33	6.78
— de 20 à 25 ans. . . . .	843	14.64	15.67
— de 25 à 30 ans. . . . .	1.086	18.86	22.54
— de 30 à 40 ans. . . . .	1.521	26.41	26.65
— de 40 à 50 ans. . . . .	1.024	17.78	17.14
— de 50 à 60 ans. . . . .	545	9.47	8.21
— de 60 à 70 ans. . . . .	215	3.74	2.61
— de 70 ans . . . . .	44	0.77	0.40
TOTAUX. . . . .	5.758	100	100

Durée de la détention :

AGE.	1881		1880
	Nombre.	Proportion %.	Proportion %.
1 an et moins. . . . .	577	10.02	10.20
Plus de 1 an à 2 ans. . . . .	2.974	51.65	50.31
— de 2 à 3 ans. . . . .	771	13.39	13.68
— de 3 à 4 ans. . . . .	416	7.22	7.39
— de 4 à 5 ans. . . . .	683	11.86	11.74
— de 5 ans. . . . .	337	5.86	6.68
TOTAUX. . . . .	5.758	100	100

La conduite de 3,743 libérés ou 65.00 0/0 est signalée comme ayant été bonne pendant leur séjour dans les établissements; celle de 1,369 ou 23.79 0/0 comme médiocre; celle de 639 ou 11.09 0/0 comme mauvaise; 7 ou 0.12 0/0 avaient subi des condamnations pour crimes ou délits commis pendant la détention. Ces proportions étaient respectivement, en 1880, de 61.63, — 25.25, — 12.57 et 0.55 0/0.

Sur le chiffre de 5,758 libérés on relevait 2,759 récidivistes, soit 47.91 0/0 contre 46,09 0/0 en 1880. Le nombre de ceux qui devaient, après leur libération, être assujettis à la surveillance de la haute police était de 1817 ou 31.56 0/0 contre 30.01 0/0 en 1880.

Les renseignements suivants indiquent sommairement la destination qu'ont reçue les libérés et les moyens présumés d'existence de ceux qui n'ont pas été expulsés, incorporés ou admis dans des établissements hospitaliers.

Destination des libérés.

	1881		1880
	Nombre	Proportion 0/0	Proportion 0/0
Expulsés comme étrangers. . . . .	356	6.18	5.63
Incorporés dans les armées de terre ou de mer. . . . .	315	5.47	4.51
Malades ou infirmes dirigés sur des établissements hospitaliers. . . . .	9	0.16	0.30
Dirigés sur leur ancien domicile	sur leur demande. . . . .	1522	26.43
	par ordre. . . . .	8	0.14
Dirigés sur une localité autre que leur résidence.	sur leur demande. . . . .	3522	61.17
	par ordre. . . . .	26	0.45
TOTAUX. . . . .	5758	100	100

Moyens présumés d'existence.

	1881		1880
	Nombre	Proportion 0/0	Proportion 0/0
Paraissant avoir des ressources personnelles. . . . .	155	2.69	3.38
En état de travailler	ayant du travail assuré. . . . .	1621	28.15
	n'ayant pas de travail assuré. . . . .	2829	49.13
Hors d'état de travailler. . . . .	469	8.15	3.31
Remis à des sociétés de patronage. . . . .	4	0.07	0.03

Les conditions dans lesquelles s'est effectuée la libération en 1881 sont moins favorables que l'année précédente, bien que la proportion des individus en état de travailler et ayant du travail assuré ait augmenté de 2.16 0/0.

La situation pécuniaire de 5,758 libérés se trouve représentée par les indications suivantes :

Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule :

De 20 à 60 francs. . . . .	1,147
De plus de 60 à 100 francs. . . . .	1,161
De plus de 100 francs. . . . .	1,209
N'ayant rien reçu à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route. . . . .	2,170
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie. . . . .	71

Les chiffres suivants permettent de comparer l'état de l'instruction des libérés à leur entrée et à leur sortie, et de constater ainsi les résultats de l'enseignement scolaire donné pendant la détention (Tab. XXXI).

	1881		1880		
	NOMBRE.	PROPORTION 0/0.	PROPORTION 0/0.		
Illettrés à leur entrée.	Ayant appris	à lire. . . . .	203	11.66	13.68
		à lire et à écrire. . . . .	314	18.02	20.54
		à lire, à écrire et à calculer. . . . .	287	16.48	22.82
	Ayant acquis l'instruction primaire complète. . . . .	27	1.55	3.66	
		911	52.29	39.28	
		Demeurés illettrés. . . . .	1,742	100	100



		1881		1880	
		NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0	
Sachant lire à leur entrée.	Ayant appris { à écrire . . . . .	229	24.67	28.98	
		336	36.21	37.32	
	Ayant acquis l'instruction primaire complète . . . . .	42	4.53	10.77	
		321	34.39	22.96	
N'ayant fait aucun progrès . . . . .		928	100	100	
Sachant lire et écrire à leur entrée.	Ayant appris à calculer . . . . .	548	34.64	44.00	
		225	14.23	14.94	
	Ayant acquis l'instruction primaire complète . . . . .	809	51.13	41.06	
		1.582	100	100	
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.	Ayant acquis l'instruction primaire complète . . . . .	414	38.12	35.56	
		672	61.88	64.44	
	N'ayant fait aucun progrès . . . . .		1.086	100	100
	Possédant à leur entrée l'instruction primaire ou une instruction supérieure.)	Ayant fait des progrès . . . . .	145	34.52	29.85
275			65.48	70.45	
N'ayant fait aucun progrès . . . . .		420	100	100	

FEMMES

Pendant l'année, 1,014 femmes ont été mises en liberté; 914 ou 90.14 0/0 par expiration de la peine qu'elles subissaient, et 100 ou 9.86 0/0 par grâce (Tab. XXX).

Ces libérées se répartissaient ainsi qu'il suit sous le rapport de l'âge.

		1881		1880
		NOMBRE.	PROPORTION 0/0.	PROPORTION 0/0.
Agées de 16 à 20 ans . . . . .		56	5.52	5.49
Agées de plus de 20 à 25 ans . . . . .		434	13.22	14.80
— 25 à 30 ans . . . . .		157	15.48	17.02
— 30 à 40 ans . . . . .		281	27.71	29.79
— 40 à 50 ans . . . . .		237	23.37	19.24
— 50 à 60 ans . . . . .		123	12.13	11.26
— 60 à 70 ans . . . . .		24	2.37	2.31
Agées de plus de 70 ans . . . . .		2	0.20	0.09
		1,014	100	100

Durée de la détention :

1 an et moins . . . . .	70	6.90	12.77
Plus de 1 an à 2 ans . . . . .	354	54.64	47.52
— 2 ans à 3 ans . . . . .	92	9.07	11.17
— 3 ans à 4 ans . . . . .	66	6.51	6.12
— 4 ans à 5 ans . . . . .	135	13.31	10.81
— 5 ans . . . . .	97	9.57	11.61
	1,014	100	100

		1881		1880
		NOMBRE.	PROPORTION 0/0.	PROPORTION 0/0.
1 an et moins . . . . .		70	6.90	12.77
Plus de 1 an à 2 ans . . . . .		354	54.64	47.52
— 2 ans à 3 ans . . . . .		92	9.07	11.17
— 3 ans à 4 ans . . . . .		66	6.51	6.12
— 4 ans à 5 ans . . . . .		135	13.31	10.81
— 5 ans . . . . .		97	9.57	11.61
		1,014	100	100

Conduite dans l'établissement :

Conduite bonne . . . . .	617	60.85	58.07
— médiocre . . . . .	244	24.06	26.15
— mauvaise . . . . .	153	15.09	15.78
	1,014	100	100

		1881		1880
		NOMBRE	PROPORTION 0/0.	PROPORTION 0/0.
Conduite bonne . . . . .		617	60.85	58.07
— médiocre . . . . .		244	24.06	26.15
— mauvaise . . . . .		153	15.09	15.78
		1,014	100	100

De même que l'année précédente, aucune femme libérée n'avait encore de condamnation pour crimes ou délits commis pendant la détention. On relevait parmi elles 319 récidivistes, soit 31.45 0/0, contre 35.28 en 1880. Le nombre de celles qui restaient soumises à la surveillance de la haute police était de 233 ou 22.97 0/0 contre 19.59 en 1880.

Les renseignements suivants font connaître la destination qu'ont prise les femmes libérées, et les moyens présumés d'existence qu'on leur connaissait.

Destination.

		1881		1880	
		Nombre	Proportion 0/0	Proportion 0/0	
Étrangères expulsées . . . . .		21	2.07	3.63	
Malades ou infirmes dirigées sur des établissements hospitaliers . . . . .		8	0.79	0.53	
Dirigées sur leur ancien domicile {		sur leur demande . . . . .	431	42.51	38.48
		par ordre . . . . .	1	0.10	0.18
Dirigées sur une autre localité {		sur leur demande . . . . .	546	53.84	57.09
		par ordre . . . . .	7	0.69	0.09
		1,014	100	100	

Moyens présumés d'existence.

	1881		1880
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Paraissant avoir des ressources personnelles. . . . .	37	3.65	5.77
En état de travailler { ayant du travail assuré. . . . .	214	21.10	43.44
{ n'ayant pas de travail assuré. . . . .	675	66.57	44.56
Hors d'état de travailler. . . . .	51	5.03	5.67
Remises à des sociétés de patronage . . . . .	8	0.79	0.56

Il ressort de ces indications que, sous le rapport des moyens présumés d'existence, les femmes se trouvaient dans des conditions moins favorables qu'en 1880.

La répartition des 4,014 femmes libérées, d'après les ressources provenant de leur pécule, s'établissait ainsi :

Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule :	
De 20 à 60 francs. . . . .	246
De plus de 60 à 100 francs . . . . .	206
De plus de 100 francs. . . . .	232
N'ayant rien reçu à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route. .	322
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie. . . .	8

Sous ce rapport, la libération s'est effectuée à peu près dans les mêmes conditions que l'année précédente.

Le tableau suivant donne l'état de l'instruction des libérées au moment de leur entrée dans les établissements, et les profits qu'elles ont tirés de l'enseignement scolaire pendant leur détention (Tabl. XXXI).

	1881		1880	
	NOMBRE.	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0	
Illettrées à leur entrée. {	Ayant appris { à lire. . . . .	74	14.34	16.64
	{ à lire et à écrire . . . . .	90	17.44	16.82
	{ à lire, à écrire et à calculer . . . . .	59	11.43	12.38
	Ayant acquis l'instruction primaire complète. . . . .	7	1.36	2.03
	Demeurées illettrées . . . . .	286	55.43	52.43
	516	100	100	

Sachant lire à leur entrée.

{ Ayant appris { à écrire. . . . .  
 { à écrire et à calculer. . . . .  
 { Ayant acquis l'instruction primaire complète . . . . .  
 { N'ayant fait aucun progrès. . . . .

	1880		1881
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Sachant lire et écrire à leur entrée.	61	32.28	47.64
	54	28.57	26.70
	11	5.82	1.57
	63	33.33	24.09
	189	100	100
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.	86	35.40	41.87
	36	14.69	11.88
	123	50.21	46.25
	245	100	100
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.	6	10.00	37.70
	54	90.00	62.30
	60	100	100
Possédant à leur entrée l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.	»	»	26.67
	4	100	73.33
	4	100	100

Ces indications permettent de constater que le niveau de l'instruction, au moment de la libération, était moins élevé que l'année précédente. Si l'on observe que les conditions dans lesquelles s'était effectuée l'admission aux écoles des femmes libérées (Tabl. XXXI), on remarque, en 1881, une certaine infériorité dans les résultats obtenus.

Répartition des journées de détention et de l'effectif au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition (Tabl. XXXII et XXXIII).

Les deux tableaux qui terminent la série des renseignements afférents à la population des maisons centrales et des pénitenciers agricoles permettent d'apprécier dans son ensemble la situation de ces établissements. On y puise les indications suivantes :

RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION	HOMMES.			FEMMES			
	Nombre en 1881	Proportion 0/0 1881	1880	Nombre en 1881	Proportion 0/0 1881	1880	
Travail en commun. . . . .	3.683.625	74.47	73.82	723.433	77.31	77.90	
— à l'isolement. . . . .	16.548	0.33	0.39	»	»	0.02	
Chômage, faute de travail . . . . .	16.742	0.34	0.50	23	0.002	»	
Condamnés à la détention n'ayant pas ac- cepté le travail. . . . .	1.945	0.04	0.01	»	»	»	
Repos. {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés	144.484	2.92	3.21	31.124	3.328	3.12
	Jours fériés. . . . .	633.588	12.81	13.26	125.690	13.44	13.57
	Prescription médicale. . . . .	72.210	1.46	1.48	9.188	0.98	0.94
Maladie . . . . .	Mauvais temps, réparation à l'ou- tillage. . . . .	24.778	0.50	0.60	»	»	»
		225.848	4.57	4.26	41.632	4.45	4.04
Cellule. {	A l'isolement sans travail. . . . .	13.213	0.27	0.25	216	0.02	0.02
	Par punition disciplinaire. . . . .	82.531	1.67	1.56	4.075	0.44	0.39
Journées de salle de discipline . . . . .	30.964	0.62	0.66	»	»	»	
	4.946.476	100	100	933.381	100	100	
RÉPARTITION DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1881							
Travail en commun. . . . .	11.644	87.95	88.12	2.234	90.56	91.31	
— à l'isolement. . . . .	50	0.38	0.35	»	»	»	
Chômage, faute de travail . . . . .	75	0.57	0.09	»	»	»	
Condamnés à la détention n'ayant pas ac- cepté le travail. . . . .	»	»	0.03	»	»	»	
Repos. {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés	366	2.79	3.06	87	3.53	2.75
	Prescription médicale. . . . .	362	2.73	1.91	32	1.30	1.61
	Mauvais temps, réparation à l'ou- tillage. . . . .	9	0.07	0.13	»	»	»
Infirmerie. . . . .	467	3.52	3.75	106	4.29	4.03	
Cellule. {	A l'isolement sans travail. . . . .	13	0.09	0.27	»	»	»
	Par punition disciplinaire. . . . .	189	1.42	1.68	8	0.32	0.30
Salle de discipline . . . . .	64	0.48	0.61	»	»	»	
	13.230	100	100	2.467	100	100	

## MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIER AGRICOLE

### ALGÉRIE

On comptait, en Algérie, 2 maisons centrales de force et de correction, Lambèse (hommes), le Lazaret (femmes), et un pénitencier agricole, Berrouaghia. Ce dernier établissement, recevant des condamnés à la réclusion et des condamnés à plus d'un an d'emprisonnement, servait ainsi de maison centrale de force et de correction.

L'effectif des maisons centrales et du pénitencier agricole, au 31 décembre 1880, était de (Tabl. I). . . . .	1,437 hommes	54 femmes
Il est entré en 1881 . . . . .	912	23
Ensemble . . . . .	2,349	77
Il est sorti . . . . .	824	23
La population était, au 31 décembre 1881, de . . . . .	1,525	54

Les 1,525 hommes étaient répartis de la manière suivante : 782 à Berrouaghia, 743 à Lambèse.

Le nombre des journées de détention s'est élevé à 531,845 pour les hommes, et à 20,484 pour les femmes. La population moyenne ressort ainsi à 1,457 détenus du sexe masculin et 56 du sexe féminin, contre 1,694 et 57 en 1880.

*Composition de la population au 31 décembre 1881 (Tabl II).*

Sous le rapport de la juridiction, les condamnés se répartissaient ainsi qu'il suit :

266 hommes et 29 femmes avaient été jugés par les cours d'assises.
881 — et 15 — — par les tribunaux correctionnels.
448 — et 10 — — par les tribunaux militaires.

Ils étaient ainsi classés d'après la peine encourue :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	NOMBRE	PROPORTION 0/0
Condamnés aux travaux forcés . . . . .	»	» »	30	55.55
— à la détention . . . . .	1	0.07	»	» »
— à la réclusion . . . . .	412	27.01	4	7.41
— à l'emprisonnement correctionnel . . . . .	1,112	72.92	20	37.04
	1,525	100	54	100

La criminalité est représentée par les chiffres suivants (Tabl. III et III bis) :

	HOMMES			FEMMES		
	1881		1880	1881		1880
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
<b>1<sup>re</sup> catégorie.</b>						
Assassinat, association de malfaiteurs, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, vol qualifié, etc. . . . .	479	31.41	33.78	27	50.00	31.48
<b>2<sup>e</sup> catégorie.</b>						
Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, complicité d'avortement ou d'infanticide, etc. . . . .	753	49.38	45.77	23	42.59	31.48
<b>3<sup>e</sup> catégorie.</b>						
Évasion, mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc. . . . .	11	0.72	0.41	»	»	»
<b>4<sup>e</sup> catégorie.</b>						
Attentat à la pudeur, coups et blessures, infanticide, avortement, meurtre (non connexe à un crime ou à un délit) etc. . . . .	261	17.12	18.30	1	1.85	35.19
<b>5<sup>e</sup> catégorie.</b>						
Arrestation illégale, désertion, insoumission, homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, contraventions aux lois fiscales et lois diverses, etc. . . . .	21	1.37	1.74	3	5.56	1.85
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>1,525</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Au point de vue du lieu de condamnation (Tabl. IV), on constatait que :

11 hommes avaient été condamnés en France.  
 552 hommes 32 femmes avaient été condamnés dans le département d'Alger.  
 713 — 13 — — — de Constantine.  
 249 — 9 — — — d'Oran.

Les individus de nationalité étrangère formaient un total de 137 ou 8.98 0/0 pour les hommes, et de 7 ou 12.96 0/0 pour les femmes (Tabl. V) :

40 hommes 1 femme étaient de nationalité tunisienne, égyptienne ou marocaine.  
 25 — 3 — — espagnole.  
 24 — 1 — — italienne.  
 17 — 1 — — allemande.  
 16 — 1 — — belge.  
 9 — 1 — — anglaise.  
 4 — » — — suisse.

On comptait enfin un Autrichien et un Russe.

Sous le rapport de l'âge et de l'état civil, l'effectif était composé des éléments ci-après (Tabl. VI et VII) :

	HOMMES			FEMMES		
	1881.		1880.	1881		1880
	Nombre	Proportion 0/0	Proportion 0/0	Nombre	Proportion 0/0	Proportion 0/0
<b>Age :</b>						
De 16 à 20 ans . . . . .	66	4.33	2.71	7	12.96	12.96
Plus de 20 à 25 ans . . . . .	569	37.31	32.71	11	20.37	16.67
— 25 à 30 — . . . . .	417	27.34	28.46	7	12.96	20.37
— 30 à 40 — . . . . .	344	22.56	27.63	13	27.78	22.22
— 40 à 50 — . . . . .	85	5.57	5.63	11	20.37	18.52
— 50 à 60 — . . . . .	30	1.97	2.09	3	5.56	7.41
— 60 à 70 — . . . . .	13	0.85	0.63	»	»	1.85
Plus de 70 ans . . . . .	1	0.07	0.14	»	»	»
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>1,525</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>État civil :</b>						
Célibataires ( sans enfants . . . . .	914	59.93	63.68	31	57.41	48.15
ou veufs { ayant des enfants . . . . .	52	3.41	3.20	13	24.07	24.08
mariés { sans enfants . . . . .	136	8.92	8.56	3	5.56	12.96
{ ayant des enfants . . . . .	423	27.74	24.36	7	12.96	14.81
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>1,525</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sous le rapport de la religion, les condamnés étaient ainsi classés (Tab. VIII) :

	HOMMES.			FEMMES.		
	1881.		1880.	1881.		1880.
	Nombre	Proportion 0/0.	Proportion 0	Nombre	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.
Catholiques. . . . .	428	28.07	30.82	13	24.08	35.18
Protestants. . . . .	30	1.96	1.88	»	»	»
Israélites. . . . .	24	1.57	1.32	2	3.70	7.41
Musulmans. . . . .	1042	68.33	65.98	39	72.22	57.41
Ayant déclaré n'appartenir à aucun de ces quatre cultes. . .	1	0.07	»	»	»	»
<b>ENSEMBLE. . . . .</b>	<b>1.525</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les renseignements concernant les métiers et professions qu'exerçaient les condamnés au moment de leur jugement (Tab. IX) ne présentent pas de différences sensibles avec les indications afférentes à l'année précédente.

Au point de vue des antécédents judiciaires, la population des établissements de l'Algérie était composée de la manière suivante :

	HOMMES			FEMMES		
	1881		1880	1881		1880
	Nombre	Proportion 0/0	Proportion 0/0	Nombre	Proportion 0/0	Proportion 0/0
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive. . . . .	253	16,59	16,56	1	1,85	1,85
Une . . . . .	95	6,23	6,96	1	1,85	»
Deux . . . . .	81	5,34	3,34	1	1,85	»
Trois . . . . .	32	2,10	3,41	»	»	»
Quatre . . . . .	56	3,67	3,97	»	»	»
Plus de quatre . . . . .	121	7,94	7,66	»	»	1,85
Ayant subi des condamnations à un an et au-dessous. . . . .	47	3,08	4,04	»	»	»
Une . . . . .	63	4,13	3,61	»	»	3,70
Deux . . . . .						
Trois et plus. . . . .						
Ayant été seulement renfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle . . . . .	16	1,05	1,04	»	»	»
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>764</b>	<b>50,40</b>	<b>50,59</b>	<b>3</b>	<b>5,55</b>	<b>7,40</b>
<b>Exempts d'antécédents judiciaires</b>	<b>761</b>	<b>49,90</b>	<b>49,41</b>	<b>51</b>	<b>94,45</b>	<b>92,60</b>

Le nombre des hommes devant être, après leur libération, assujettis à la surveillance de la haute police était de 375, soit

24.58 0/0, contre 27.97 0/0 en 1880, et celui des femmes, de 13, soit 24.07 0/0 contre 20.37 0/0 de l'année précédente.

Il ressort des indications qui viennent d'être fournies que le nombre des individus ayant subi antérieurement des condamnations a diminué en 1881. Toutefois cette amélioration est à peine sensible en ce qui concerne les hommes.

La quote-part attribuée aux condamnés sur le produit de leur main-d'œuvre était ainsi fixée (Tab. XI) :

		Hommes.	Femmes.
Condamnés recevant	1 dixième	34	»
—	2 dixièmes	57	»
—	3 dixièmes	126	30
—	4 dixièmes	360	7
—	5 dixièmes	944	17
—	6 dixièmes	4	»

D'après l'état de leur instruction, au moment de leur entrée dans les établissements, les détenus étaient ainsi classés (Tab. XII) :

	HOMMES			FEMMES		
	1881		1880	1881		1880
	Nombre.	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.	Nombre.	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.
Illettrés . . . . .	1.084	71.08	73.37	47	87.03	85.19
Sachant lire . . . . .	68	4.46	0.97	4	7.41	»
— lire et écrire. . . . .	248	16.26	18.02	3	5.56	14.81
— lire, écrire et calculer. . . . .	108	7.08	4.59	»	»	»
Possédant l'instruction primaire . . . . .	12	0.79	0.63	»	»	»
— une instruction plus élevée . . . . .	5	0.33	0.42	»	»	»
<b>Ensemble. . . . .</b>	<b>1.525</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tab. XIII).

La création récente du pénitencier agricole de Berrouaghia n'a pas permis d'organiser en 1881 l'enseignement scolaire dans cet établissement.

Les renseignements ci-après ne sont donc applicables qu'aux détenus des maisons centrales de Lambèse et du Lazaret.

Le nombre de condamnés présents à l'école,  
 au 31 décembre 1880, était de . . . . . 101 hommes 10 femmes.  
 Il a été admis en 1881. . . . . 136 — 24 —  
 Ensemble. . . . . 237 — 34 —  
 Il est sorti . . . . . 148 — 18 —  
 L'effectif était, au 31 décembre 1881, de . . . 89 hommes 16 femmes.

L'école a donc été fréquentée par 237 hommes et 34 femmes. Les résultats de l'enseignement sont représentés, pour chaque catégorie, par les chiffres ci-après :

	HOMMES			FEMMES			
	1881		1880	1881		1880	
	Nombre	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.	Nombre	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.	
Illettrés	Ayant appris à lire . . . . .	44		4			
	— à lire et à écrire . . . . .	4	78.07	3	47.06	44.44	
	— à lire, à écrire et à calculer. . . . .	9		1			
	Demeurés illettrés. . . . .	16	21.93	9	52.94	55.56	
	TOTAL. . . . .	73	100	100	17	100	100
Sachant lire	Ayant fait des progrès. . . . .	18		»			
	Ayant appris à écrire . . . . .	22	84.21	3	71.43	57.14	
	— à lire, à écrire et à calculer. . . . .	8		2			
	N'ayant fait aucun progrès. . . . .	9	15.79	2	28.57	42.86	
	TOTAL. . . . .	57	100	100	7	100	100
Sachant lire et écrire	Ayant fait des progrès. . . . .	23		»			
	Ayant appris à calculer. . . . .	19	89.36	2	28.57	66.67	
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire. . . . .	»		»			
	N'ayant fait aucun progrès. . . . .	5	10.64	34.00	5	71.43	33.33
	TOTAL. . . . .	47	100	100	7	100	100
Possédant l'instruction primaire ou une instruction plus élevée	Ayant fait des progrès. . . . .	22		2			
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire. . . . .	»	36.67	100	»	66.67	
	N'ayant fait aucun progrès. . . . .	38	63.33	»	1	33.33	»
	TOTAL. . . . .	60	100	100	3	100	100

On voit par ces chiffres que l'instruction a surtout profité à ceux qui commençaient à lire et à écrire.

La bibliothèque de Lambèse, qui contient 331 volumes, a donné lieu à 2,236 mises en lecture; celle de Berrouaghia, avec 376 volumes, n'a pourvu qu'à 1,007 mises en lecture.

Au Lazaret, 135 volumes sont mis à la disposition des détenus; on a compté 105 mises en lecture.

*Grâces, récompenses* (Tabl. XIV).

Le nombre des individus qui ont été l'objet, à divers degrés, de décisions gracieuses est de 131 pour les hommes et de 4 pour les femmes. Ces chiffres se répartissent ainsi qu'il suit :

	Hommes	Femmes
Remise entière du restant de la peine . . . . .	41	4
Réduction		
de moins de 1 an . . . . .	24	»
de 1 an à 3 ans . . . . .	38	»
de plus de 3 ans et de moins de 5 ans. . . . .	10	»
de 5 ans et plus. . . . .	10	»
Remise de la peine		
comme mesure spéciale . . . . .	8	»
accessoirement à une autre grâce. . . . .	4	»

Comme récompense de leur bonne conduite, 75 condamnés ont obtenu des dixièmes supplémentaires.

Les remises et réductions de la peine ainsi que les remises de la surveillance à titre spécial qui ont été provoquées par l'Administration formaient un total de 124 pour les hommes, de 4 pour les femmes.

*État disciplinaire* (Tabl. XV).

Deux individus, appartenant au pénitencier agricole de Berrouaghia, ont été condamnés par les tribunaux ordinaires, pendant leur détention. L'un avait volé un cheval appartenant à l'établissement, l'autre s'était rendu coupable de tentative d'évasion avec effraction.

En 1880, le nombre des individus qui avaient comparu devant les tribunaux pour crimes ou délits commis pendant la détention était de 5.

Le total des infractions de la compétence du pouvoir disciplinaire de l'Administration a été de 6,009 pour les hommes et de 62 pour les femmes, savoir :

	HOMMES		FEMMES	
	Nombre.	Proportion %.	Nombre.	Proportion %.
Larcins. . . . .	110	1.83	»	»
Voies de fait envers les agents de surveillance.	28	0.47	»	»
— — d'autres détenus. . . . .	389	6.48	3	4.84
Rébellion, mutinerie. . . . .	437	7.27	»	»
Actes d'immoralité. . . . .	28	0.47	4	6.45
Infractions au silence. . . . .	1.644	27.36	37	59.68
Refus de travail. . . . .	158	2.63	3	4.84
Paresse, négligence dans le travail. . . . .	317	5.27	4	6.45
Usage du tabac. . . . .	812	13.52	»	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés. . . . .	338	5.94	1	1.61
Infractions diverses. . . . .	1.728	28.76	10	16.13
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>6.009</b>	<b>100</b>	<b>62</b>	<b>100</b>

Les punitions infligées par les directeurs forment un total égal de 6,009 pour les hommes et de 62 pour les femmes. Elles sont :

	HOMMES		FEMMES	
	Nombre.	Proportion %.	Nombre	Proportion %.
Cellule. . . . .	705	11.73	19	30.65
Salle de discipline. . . . .	419	6.97	»	»
Pain sec. . . . .	2.214	36.84	4	6.45
Autres privations alimentaires. . . . .	802	13.35	»	»
Amendes. . . . .	972	16.18	»	»
Punitions diverses. . . . .	242	4.03	39	62.90
Réprimande. . . . .	655	10.90	»	»
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>6.009</b>	<b>100</b>	<b>62</b>	<b>100</b>

Ces mesures disciplinaires ont atteint 1,643 hommes et 60 femmes.

567 hommes 58 femmes ont été punis 1 fois.  
 330 — 2 — — 2 fois.  
 244 — » — — 3 fois.  
 502 — » — — 4 fois et plus.

Ainsi, le plus grand nombre des infractions est commis par les mêmes individus dans les établissements affectés aux hommes.

Le nombre des journées de cellule, de prévention, de punition ou consignation s'est élevé à 6,787 pour les hommes et 106 pour les femmes. On relève en outre, à Berrouaghia, 67 journées de cellule d'isolement, et à Lambèse 39 journées de cellule de séquestration.

Les évasions ont notablement diminué en 1881. On constate :

Évasions tentées. . . . .	2	contre	19	en	1880.
Évasions consommées. {	Condamnés repris pendant l'année . . . . .	7	—	23	—
	Condamnés non repris au 31 décembre. . . . .	10	—	17	—

Sur 17 évadés non repris au 31 décembre 1880, 5 ont été réintégrés pendant l'année 1881 à Berrouaghia, 6 à Lambèse.

Il n'y a eu aucune évasion à la maison centrale du Lazaret.

La statistique des évasions indique donc une amélioration sensible en faveur de l'année 1881.

*État sanitaire (Tabl. XVI).*

Le nombre des malades en traitement dans les infirmeries était, au 31 décembre 1880, de. . . . .	44	hommes	1	femme
Il a été admis pendant l'année. . . . .	894	—	55	—
Ensemble. . . . .	938	—	56	—
Il est sorti. . . . .	864	—	44	—
Il restait, au 31 décembre 1881. . . . .	74	hommes	12	femmes

Le total des journées d'infirmerie a été de 16,467 pour les hommes et de 1,130 pour les femmes.

D'après ces indications, la situation sanitaire des maisons centrales et du pénitencier agricole d'Algérie serait représentée par les chiffres suivants :

	HOMMES		FEMMES	
	1881	1880	1881	1880
Proportion des entrées à l'infirmerie par jour, et par rapport à la population moyenne. . . . .	0.46 0/0	0.46 0/0	0.26 0/0	0.08 0/0
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention. . . . .	3.09 0/0	2.70 0/0	5.81 0/0	5.31 0/0
Proportion des décès au total des malades traités	4.47 0/0	7.42 0/0	»	32.10 0/0
Proportion des décès à la population moyenne .	2.88 0/0	4.60 0/0	»	10.52 0/0

La mortalité a donc diminué considérablement pendant l'année 1881.

Il n'y a eu aucun décès à la maison centrale du Lazaret.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie sont (Tabl. XVII) :

*Pour les hommes :*

Fièvres intermittentes . . . . .	419	ou	13.31	0/0	contre	26.43	0/0	en	1880.
Indigestions et embarras gastriques	105	—	11.74	—	—	2.83	—		
Maladies des bronches et du larynx.	77	—	8.61	—	—	10.01	—		

*Pour les femmes :*

Gastrites, entérites, diarrhées. . .	15	ou	27.27	0/0	contre	23.53	0/0	en	1880.
Fièvres diverses. . . . .	5	—	9.09	—	—	—	—		
Maladies des bronches et du larynx.	4	—	7.27	—	—	29.41	—		

Les maladies qui ont causé le plus de décès sont (Tabl. XVIII) :

*Pour le sexe masculin :*

Pneumonies, pleurésies . . . . .	14	soit	33.33	0/0	contre	34.62	0/0	en	1880.
Maladies des bronches et du larynx.	4	—	9.52	—	—	2.56	—		
Anémie, débilité, gangrène . . . .	4	—	9.52	—	—	6.41	—		

*Aliénation mentale, suicides (Tabl. XXIII) :*

Le nombre des hommes atteints d'aliénation mentale était, au 31 décembre 1880, de . . . . .	2
Celui des individus chez lesquels l'existence de ces affections a été constatée pendant l'année, de . . . . .	2
Ensemble.	4
Il est sorti par libération. . . . .	1
Il restait, au 31 décembre 1881 . . . . .	3

La statistique précédente signalait, en outre, au 31 décembre 1880, 10 hommes non aliénés, mais ayant eu des accès d'épilepsie. Cette affection s'est révélée chez 4 autres individus pendant l'année 1881. L'un d'eux a été libéré; les 13 autres, dont l'état n'avait pas paru assez grave pour motiver leur placement dans des établissements spéciaux, étaient encore présents au 31 décembre et se trouvaient répartis, savoir: 4 à Berrouaghia, 12 à Lambèse.

Aucune condamnée n'a été atteinte soit d'aliénation mentale, soit d'épilepsie simple pendant l'année 1881. Enfin, on n'a constaté aucun suicide dans les maisons centrales et le pénitencier agricole d'Algérie.

*Travail. (Tabl. XXIV à XXVII.)*

Bien que l'organisation du travail rencontre de graves difficultés en Algérie, la situation, sous ce rapport, s'est néanmoins maintenue dans d'assez bonnes conditions pendant l'année 1881.

Les renseignements sommaires concernant le travail sont contenus dans le tableau suivant :

	HOMMES		FEMMES
	PÉNITENCIER AGRICOLE DE Berrouaghia.	MAISON CENTRALE DE Lambèse.	MAISON CENTRALE DU Lazaret.
Nombre total de journées de travail. . . . .	180,712	222,339	12,832
Nombre moyen des travailleurs . . . . .	585	719	42
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produits de la main-d'œuvre . . . . .	173,763,73	136,601,16	5,058,07
Produit moyen par journée de travail . . . . .	0,9723	0,6143	0,3940
— — par journée de détention. . . . .	0,7341	6,4671	0,2469

La répartition des produits de la main-d'œuvre a été effectuée ainsi qu'il suit :

	PÉCULE DES DÉTENU.		PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor.		TOTAL.
	Disponible.	Réserve.		Sur les travaux exécutés pour le compte des particuliers.	Sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'État.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes. . . . .	74,532 12	64,309 23	76,820 91	324 76	96,383 82	312,370 89
Femmes . . . . .	938 71	900 75	3,218 61	»	»	5,058 07
Moyenne par journée de détention:						
Hommes . . . . .	0,14 01	0,12 09	0,14 44	0,00 06	0,18 12	0,53 72
Femmes . . . . .	0,04 58	0,15 71	0,04 40	»	»	0,24 69



*Pécule des détenus.* (Tabl. XXVIII.)

Les comptes de pécule des détenus s'établissent de la manière suivante : pour l'année 1881 :

	Hommes.				Femmes.			
	Pécule.				Pécule.			
	Disponibile.		Réserve.		Disponibile.		Réserve.	
Avoir au 31 décembre 1880 . . . . .	28,654 fr. 37	86,883 fr. 18	686 fr. 72	3,800 fr. 79				
Total net des recettes en 1881. . . . .	89,940	73 65,844	14	1,371	09	900	75	
Ensemble . . . . .	118,595 fr. 10	152,727 fr. 32	2,057 fr. 81	4,701 fr. 54				
Total net des dépenses en 1881. . . . .	91,409	18 60,540	37	1,499	87	1,517	73	
Avoir au 31 décembre 1881. . . . .	27,185 fr. 92	92,186 fr. 95	557 fr. 94	3,183 fr. 81				
A ajouter : débet au pécule disponible.	1,248	08	»	»				
	28,434 fr. 00		557 fr. 94					

*Dépenses des condamnés sur leur pécule.* (Tabl. XXIX.)

Le montant des dépenses effectuées sur le pécule disponible a été de 67,822 fr. 22 c. pour les hommes, et de 1.261 fr. 87 c. pour les femmes.

Ces sommes se répartissent ainsi :

	Hommes.		Femmes.	
<i>Dépenses personnelles :</i>				
Achat de pain . . . . .	5,315	fr. 95	»	»
— d'autres aliments . . . . .	53,798	5	856	fr. 21
— d'effets d'habillements et menus ustensiles. . . . .	6,109	50	186	51
Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses . . . . .	1,755	43	39	15
Total des dépenses personnelles. . . . .	66,979 fr. 42		1,081 fr. 87	
<i>Dépenses exceptionnelles :</i>				
Secours aux familles . . . . .	550	fr. 00	180	00
Restitutions . . . . .	250	00	»	»
Retrait de fonds particuliers et autres dépenses. . . . .	42	80	»	»
Total des dépenses exceptionnelles. . . . .	842 fr. 80		180 fr. 00	

La moyenne des dépenses personnelles ressort, pour le sexe masculin à 0 fr. 1256, par journée de détention, et à 0 fr. 0527 pour le sexe féminin.

L'administration avait fait distribuer gratuitement aux détenus de la maison centrale de Lambèse du pain pour une somme de 161 fr. 58 c.

*Libérés.* (Tabl. XXX et XXXI.)

Il a été libéré, pendant l'année, 747 hommes dont 706 par expiration de la peine et 41 par grâce ; 15 femmes dont 11 par expiration de la peine et 4 par grâce.

Les renseignements concernant les individus libérés se trouvent résumés dans le tableau ci-après.

	HOMMES			FEMMES			
	1881		1880	1881		1880	
	Nombre.	Proportion 0/0	Proportion 0/0.	Nombre.	Proportion 0/0	Proportion 0/0.	
TEMPS PASSÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS.	1 an et moins . . . . .	»	»	8,24	1	6,67	»
	Plus de 1 an à 2 ans . . . . .	489	65,46	54,79	5	33,33	53,56
	— 2 à 3 ans . . . . .	83	11,11	12,97	»	»	11,11
	— 3 à 4 ans . . . . .	46	6,16	7,61	5	33,33	»
	— 4 à 5 ans . . . . .	64	8,57	11,03	4	26,67	5,56
	— 5 ans . . . . .	65	8,70	5,33	»	»	27,77
	747	100	100	15	100	100	
CONDUITE	Bonne . . . . .	256	34,27	33,33	10	66,67	88,88
	Médiocre . . . . .	363	48,39	53,46	5	33,33	5,56
	Mauvaise . . . . .	125	16,74	12,73	»	»	5,56
	Ayant encouru de nouvelles condamnations pendant la captivité. . . . .	3	0,40	0,48	»	»	»
	747	100	100	15	100	100	
Antécédents :							
Récidivistes . . . . .	252	33,73	33,94	»	»	»	
Restant soumis à la surveillance de la haute police. . . . .	134	17,93	13,21	1	6,67	11,11	
AGE	De 16 à 20 ans . . . . .	22	2,94	2,91	1	6,67	5,56
	Plus de 20 à 25 ans . . . . .	236	31,59	34,06	5	33,33	16,67
	— 25 à 30 ans . . . . .	229	30,66	32,73	2	13,33	33,33
	— 30 à 40 ans . . . . .	165	22,09	18,91	5	33,33	16,67
	— 40 à 50 ans . . . . .	69	9,24	8,36	2	13,34	27,77
	— 50 à 60 ans . . . . .	20	2,68	2,06	»	»	»
	— 60 à 70 ans . . . . .	5	0,67	0,97	»	»	»
— 70 ans . . . . .	1	0,13	»	»	»	»	
	747	100	100	15	100	100	

Les chiffres suivants indiquent les conditions d'existence des détenus à leur rentrée dans la vie libre :

	Hommes.			Femmes.			
	1881		1880	1881		1880	
	Nombre.	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.	Nombre.	Proportion 0/0.	Proportion 0/0.	
DESTINATION	Étrangers expulsés. . . . .	31	4,15	2,67	»	»	»
	Incorporés dans les armées de terre ou de mer . . . . .	7	0,94	0,73	»	»	»
	Malades ou infirmes placés dans des établissements hospitaliers . . . . .	»	»	0,12	»	»	»
	Dirigés sur leur ancien domicile :						
	Sur leur demande. . . . .	524	70,15	66,42	9	60,66	61,11
	Par ordre . . . . .	6	0,80	0,84	»	»	»
	Dirigés sur une autre localité :						
Sur leur demande. . . . .	165	22,09	27,52	6	40,60	38,89	
Par ordre. . . . .	14	1,87	1,70	»	»	»	
	747	100	100	15	100	100	
MOYENS PRÉSUMÉS D'EXISTENCE	Paraissant avoir des ressources personnelles . . . . .	188	25,17	24,37	»	»	»
	En état de travailler :						
	Ayant du travail assuré. . . . .	326	43,64	45,45	15	100	88,89
	N'ayant pas de travail assuré. . . . .	187	25,03	25,33	»	»	11,11
	Hors d'état de travailler. . . . .	8	1,07	1,33	»	»	»
	Expulsés, incorporés ou placés dans des établissements hospitaliers. . . . .	38	5,09	3,52	»	»	»
	747	100	100	15	100	100	

Il ressort de ces indications que les libérations se sont effectuées à peu près dans les mêmes conditions que l'année précédente.

Au point de vue de leur situation pécuniaire, les libérés étaient classés ainsi qu'il suit :

Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule ;			
de 20 à 60 fr. . . . .	224	hommes	» femmes.
de plus de 60 à 100 fr. . . . .	43	—	» —
de plus de 100 fr. . . . .	30	—	» —
Ayant seulement pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route . . . . .	442	—	15 —
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie. . . . .	8	—	» —

Il convient, dans l'examen de l'instruction des libérés et des résultats acquis pendant la période de détention, de retrancher, du nombre des hommes libérés, 324 individus appartenant au pénitencier agricole de Berrouaghia. On sait que l'école n'ayant pu encore être organisée dans cet établissement les détenus ont du être classés suivant le degré d'instruction qu'ils possédaient au moment de leur entrée (Voir tableau XII). Les renseignements suivants portent sur les libérés venant de Lambèse et du Lazaret.

	HOMMES.		FEMMES.		
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Nombre.	Proportion p. 0/0.	
Illettrés à leur entrée.	Ayant appris à lire. . . . .	28	»	»	
	— à lire et à écrire. . . . .	2	9,11	1	8,33
	— à lire, à écrire et à calculer. . . . .	5	»	»	
	Demeurés illettrés. . . . .	349	90,89	11	91,67
	334	100	12	100	
Sachant lire à leur entrée.	Ayant appris à écrire. . . . .	6	100	»	»
	— à écrire et à calculer. . . . .	4	»	»	»
	N'ayant fait aucun progrès. . . . .	»	»	»	»
	10	100	»	»	
Sachant lire et écrire à leur entrée	Ayant appris à calculer. . . . .	7	77,78	3	100
	N'ayant fait aucun progrès. . . . .	2	22,22	»	»
		9	100	3	100
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.	N'ayant fait aucun progrès. . . . .	19	100	»	»
Possédant à leur entrée le complément de l'instruction primaire.	N'ayant fait aucun progrès. . . . .	1	100	»	»

Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie ou de punition (Tabl. XXXII et XXXIII).

La situation, à ces divers points de vue, des trois établissements de l'Algérie, se trouve résumée ainsi qu'il suit :

	HOMMES.			FEMMES.			
	1881		1880	1881		1880	
	Nombre	Proportion 0/0	Proportion 0/0	Nombre	Proportion 0/0	Proportion 0/0	
<b>RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION</b>							
Travail en commun . . . . .	403.051	75.79	71.12	12.832	62.65	65.77	
Chômage, faute de travail. . . . .	»	»	2.71	1.761	8.60	8.02	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail . . . . .	365	0.06	0.05	»	»	»	
Repos. {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés	4.732	0.89	2.44	1.162	5.67	6.56
	Jours fériés . . . . .	76.294	14.35	13.35	3.136	15.21	13.94
	Prescription médicale. . . . .	17.412	3.27	3.37	357	1.74	»
	Mauvais temps, réparation à l'outillage . . . . .	2.594	0.49	3.20	»	»	»
Infirmerie . . . . .	16.467	3.09	2.70	1.130	5.51	5.51	
Cellule ou salle de discipline, sans travail	10.930	2.06	0.86	106	0.52	0.20	
<b>ENSEMBLE . . . . .</b>	<b>531.845</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>20.484</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
<b>RÉPARTITION DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE</b>							
Travail en commun . . . . .	1.367	89.64	87.61	39	72.22	90.74	
Chômage, faute de travail. . . . .	»	»	»	»	»	»	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail. . . . .	1	0.07	0.07	»	»	»	
REPOS {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés	27	1.77	3.06	3	5.56	5.36
	Prescription médicale. . . . .	36	2.36	4.11	»	»	»
	Mauvais temps, réparation à l'outillage. . . . .	»	»	»	»	»	»
Infirmerie. . . . .	74	4.83	3.06	12	22.22	1.85	
Cellule ou salle de discipline sans travail.	20	1.31	2.09	»	»	1.85	
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>1.525</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

## TROISIÈME PARTIE

### ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

#### FRANCE

Il existait, au 1<sup>er</sup> janvier 1881, 62 établissements d'éducation correctionnelle.

Étaient affectés : aux garçons, 6 colonies agricoles publiques, 5 quartiers correctionnels rattachés à des prisons départementales, et 29 maisons privées; aux filles, 1 quartier correctionnel et 21 maisons privées.

Une seule modification est survenue dans le courant de l'année, en ce qui concerne les filles : le quartier correctionnel de Nevers a été supprimé le 11 mars 1881 et remplacé par l'atelier-refuge de Rouen. Il restait donc encore, au 31 décembre 1881, 62 établissements, indiqués dans le tableau suivant :

#### Établissements affectés aux garçons :

	DÉPARTEMENTS.	NUMÉROS des circonscriptions	OBSERVATIONS.
<i>Établissements publics.</i>			
Belle-Isle-en-Mer . . . . .	Morbihan . . . . .	21	
Les Douaires . . . . .	Eure . . . . .	3	
Saint-Bernard . . . . .	Nord . . . . .	7	
Saint-Hilaire . . . . .	Vienne . . . . .	23	
Saint-Maurice . . . . .	Loir-et-Cher . . . . .	25	
Val-d'Yèvre . . . . .	Cher . . . . .	26	
<i>Quartiers correctionnels.</i>			
Dijon . . . . .	Côte-d'Or . . . . .	14	
Lyon . . . . .	Rhône . . . . .	28	
Nantes . . . . .	Loire-Inférieure . . . . .	22	
Rouen . . . . .	Seine-Inférieure . . . . .	4	
Villeneuve-sur-Lot . . . . .	Lot-et-Garonne . . . . .	40	
<i>Établissements privés.</i>			
Arrentières . . . . .	Aube . . . . .	13	
Autreville . . . . .	Haute-Marne . . . . .	12	
Bar-sur-Aube . . . . .	Aube . . . . .	13	
Bologne . . . . .	Bouches-du-Rhône . . . . .	12	
Breteuil . . . . .	Oise . . . . .	5	
Cîteaux . . . . .	Côte-d'Or . . . . .	14	
Fontaine . . . . .	Aube . . . . .	13	
Fouilleuse . . . . .	Seine-et-Oise . . . . .	2	

	DÉPARTEMENTS	NUMÉROS des circonscriptions.	OBSERVATIONS.
<i>Établissements privés (Suite).</i>			
Jommelières . . . . .	Dordogne . . . . .	33	
La Borde . . . . .	Aube . . . . .	13	
La Loge . . . . .	Cher . . . . .	26	
Langonnet . . . . .	Morbihan . . . . .	21	
Le Luc . . . . .	Card . . . . .	42	
Mettray . . . . .	Indre-et-Loire . . . . .	25	
Moisselles . . . . .	Seine-et-Oise . . . . .	2	
Naumoncel . . . . .	Meuse . . . . .	10	
Orgeville . . . . .	Eure . . . . .	3	
Oullins . . . . .	Rhône . . . . .	28	
Saint-Éloi . . . . .	Haute-Vienne . . . . .	33	
Sainte-Foy . . . . .	Dordogne . . . . .	33	
Saint-Ilan . . . . .	Côtes-du-Nord . . . . .	20	
Saint-Joseph . . . . .	Haute-Saône . . . . .	13	
Saint-Urbain . . . . .	Haute-Marne . . . . .	12	
Société de patronage de la Seine . . . . .	Seine . . . . .	1	
Société de patronage des protestants . . . . .	Seine . . . . .	1	
Société de patronage du Rhône . . . . .	Rhône . . . . .	28	
Tesson . . . . .	Deux-Sèvres . . . . .	24	
Tour-Sainte-Foi . . . . .	Ariège . . . . .	37	
Vailhauquez . . . . .	Hérault . . . . .	41	

*Établissements affectés aux filles :*

<i>Quartier correctionnel.</i>		
Atelier Refuge de Rouen . . . . .	Seine-Inférieure . . . . .	4
<i>Colonies privées.</i>		
Amiens (Bon Pasteur) . . . . .	Somme . . . . .	6
Angers (Bon Pasteur) . . . . .	Maine-et-Loire . . . . .	23
Bavilliers (Refuge) . . . . .	Haut-Rhin . . . . .	15
Bordeaux (Bon-Pasteur) . . . . .	Gironde . . . . .	35
Bourges (Bon-Pasteur) . . . . .	Cher . . . . .	26
Diaconesses . . . . .	Seine . . . . .	1
Dôle (Bon-Pasteur) . . . . .	Jura . . . . .	15
Israélites . . . . .	Seine . . . . .	1
La Madeleine (Couvent) . . . . .	Seine . . . . .	1
Le Mans . . . . .	Sarthe . . . . .	18
Limoges (Bon-Pasteur) et Ste-Madeleine . . . . .	Haute-Vienne . . . . .	33
Lyon (Solitude) . . . . .	Rhône . . . . .	28
Méplier-Blanzy . . . . .	Saône-et-Loire . . . . .	16
Montpellier (Solitude) . . . . .	Hérault . . . . .	41
Rouen (Atelier-refuge) . . . . .	Seine-Inférieure . . . . .	4
Sainte-Anne-d'Auray . . . . .	Morbihan . . . . .	21
Saint-Omer (Bon-Pasteur) . . . . .	Pas-de-Calais . . . . .	6
Sens (Bon-Pasteur) . . . . .	Yonne . . . . .	14
Société de patronage de la Seine . . . . .	Seine . . . . .	1
Tours . . . . .	Indre-et-Loire . . . . .	25
Varennés-les-Nevers . . . . .	Nièvre . . . . .	17

Les renseignements statistiques relatifs à ces 62 établissements sont consignés dans seize tableaux, ayant trait au mouvement de la population, à l'enseignement, au travail, à l'état religieux, disciplinaire et sanitaire ; à la répartition des jeunes détenus suivant la durée de la peine ou de la correction, la cause de la détention, les juridictions, les départements dans lesquels le jugement est intervenu, l'âge, l'état civil des enfants et de leurs familles, les religions, les antécédents judiciaires et les professions.

*Mouvement de la population. (Tab. I.)*

Il peut se résumer ainsi :

	Garçons	Filles	Total
Effectif au 31 décembre 1880 . . . . .	7215	1758	8973
Entrées . . . . .	1868	593	2461
Sorties . . . . .	9083	2351	11434
Ensemble . . . . .	2306	714	3020
Effectif au 31 décembre 1881 . . . . .	6777	1637	8414

Les 6,777 garçons étaient répartis ainsi qu'il suit : 2,515 dans les établissements publics et 4,262 dans les établissements privés, contre 2,555 et 4,660 l'année précédente.

Les 1,637 filles étaient détenues : 25 dans le quartier correctionnel et 1,612 dans les établissements privés, contre 28 et 1,730 en 1880.

L'ensemble des journées de détention a été de 3,113,548, dont 2,517,137 pour les garçons et 596,411 pour les filles, correspondant à une population moyenne totale de 8,530, et à des populations moyennes de 6,896 pour les garçons et de 1,634 pour les filles. En 1880, on avait compté 2,666,687 journées de détention pour les garçons et 649,714 pour les filles, soit au total 3,316,401 journées. Les moyennes avaient été de 7,235, d'une part, et de 1,774 d'autre part, soit une moyenne générale de 9,059.

*Répartition, au 31 décembre 1881, suivant la durée de la peine ou de la correction. (Tab. II.)*

Les résultats comparés des années 1880 et 1881 sont consignés dans le tableau suivant :

	1880		1881	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Acquittés . . . . .	7.009	1.383	6.395	1.439
Condamnés . . . . .	30	4	18	1
	121	13	102	12
Détenus par voie de correction paternelle . . . . .	55	158	62	165
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>7.215</b>	<b>1.758</b>	<b>6.777</b>	<b>1.637</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .</b>	<b>8.973</b>	<b>8.414</b>		

Proportion pour 100 :

	1880		1881	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Acquittés . . . . .	97.15	90.40	97.30	89.13
Condamnés . . . . .	0.42	0.22	0.28	0.06
	1.68	0.74	1.50	0.73
Détenus par voie de correction paternelle . . . . .	0.75	8.94	0.92	10.08
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

*Répartition suivant la nature des crimes, délits et contraventions, et les juridictions. (Tab. III.)*

Déduction faite des 227 enfants détenus par voie de correction paternelle, les 8,187 autres ont été jugés savoir : 8,047 par les tribunaux correctionnels, 139 par les cours d'assises et 1 par un tribunal militaire, pour les crimes ou délits détaillés ci-après :

	Garçons.	Filles.
Vol simple, escroquerie, etc. . . . .	4,149	828
Vagabondage . . . . .	1,159	206
Attentat à la pudeur, aux mœurs . . . . .	220	187

	Garçons.	Filles.
Vol qualifié, faux, fausse monnaie . . . . .	352	45
Mendicité . . . . .	432	144
Incendie . . . . .	121	33
Meurtre, coups et blessures . . . . .	110	14
Assassinat, empoisonnement . . . . .	6	4
Autres délits . . . . .	166	11

*Répartition suivant les départements où les enfants ont été jugés. (Tab. IV.)*

Les départements dans lesquels ont été jugés le plus grand nombre d'enfants sont ceux de la Seine pour un contingent de 1449, de la Seine-Inférieure pour 469, du Nord pour 307, du Rhône pour 208, du Pas-de-Calais pour 180, de la Marne pour 159 et de Seine-et-Oise pour 149.

Le quartier correctionnel de Nantes contenait 2 garçons venant des colonies, et celui de Lyon 1 garçon envoyé par la principauté de Monaco.

*Répartition suivant l'âge des détenus. (Tab. V.)*

Ce tableau indique l'âge au 31 décembre 1881 et au moment du délit. Sous ce dernier rapport, on peut faire le rapprochement suivant entre les chiffres de 1880 et de 1881.

	1880		1881	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Au-dessous de 8 ans . . . . . p. 100.	1.43	1.76	1.49	1.83
De 8 à 10 ans . . . . . —	9.83	7.96	10.14	8.31
De 10 à 12 — . . . . . —	21.49	21.28	23.48	19.37
De 12 à 14 — . . . . . —	53.05	32.42	33.72	33.04
De 14 à 15 — . . . . . —	20.79	23.32	21.51	22.97
Plus de 15 et moins de 16 ans . . . . . —	10.41	13.26	9.63	14.48
	100 »	100 »	100 »	100 »

Il y avait, au 31 décembre 1881, 10 garçons et 6 filles au-dessous de 8 ans, et 6 garçons et 3 filles ayant plus de 20 ans.

*Repartition d'après l'état civil et la situation des familles.*  
(Tabl. VI.)

5787 garçons et 1337 filles étaient enfants légitimes, 990 garçons et 300 filles enfants naturels.

Ils étaient issus :

	Garçons.	Filles.
De parents aisés . . . . .	50	4
— vivant de leur travail . . . . .	5.455	1.154
— mendiants, vagabonds, ou vivant de prostitution . . . . .	726	395
— inconnus ou disparus . . . . .	546	84

On remarquait en outre :

	Garçons.	0/0	Filles.	0/0
Issus de repris de justice . . . . .	1.153	17.01	361	22.05
Orphelins d'un de leurs parents . . . . .	2.031	29.97	558	34.09
Orphelins de père et de mère . . . . .	501	7.39	218	13.31
Élevés dans les hospices . . . . .	126	1.86	10	0.61

*Repartition suivant les religions.* (Tabl. VII.)

Au 31 décembre 1881, on comptait, parmi les garçons, 6633 catholiques, 128 protestants et 16 israélites ; parmi les filles, 1582 catholiques, 53 protestantes et 1 israélite.

*Antécédents judiciaires.* (Tab. VIII.)

Un certain nombre d'enfants, 752 garçons, soit une proportion de 11,10 0/0, et 151 filles, soit 9,22 0/0, avaient été déjà envoyés en correction ou condamnés une ou plusieurs fois. Ils se répartissent ainsi :

	1880		1881	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Nombre d'enfants ayant déjà été maintenus en état de détention :				
Une fois . . . . .	532	71	494	115
Deux — . . . . .	136	10	154	25
Trois — . . . . .	53	3	48	6
Quatre — . . . . .	22	4	21	4
Cinq fois et plus . . . . .	32	2	35	1

En 1880 la proportion avait été seulement de 10,42 0/0 pour les garçons et de 8,58 pour les filles.

*Repartition suivant les professions agricoles et industrielles et l'état de l'instruction, au moment de l'entrée dans l'établissement.* (Tab. IX.)

4269 garçons et 1033 filles n'avaient exercé aucune profession ; les autres appartenaient aux catégories suivantes :

Professions industrielles.	1.401	garçons,	349	filles.
— agricoles . . . . .	881	—	71	—
— diverses . . . . .	526	—	184	—

Sous le rapport de l'instruction, 3469 garçons et 1003 filles étaient complètement illettrés, soit 51 0/0 d'une part et 61 0/0 de l'autre. Les enfants possédant à leur entrée une instruction primaire quelconque étaient ainsi répartis :

	Garçons.	Filles.
Sachant lire . . . . .	1033	1003
— lire et écrire . . . . .	1507	308
— lire, écrire et calculer . . . . .	736	271
Possédant l'instruction primaire . . . . .	30	4

*Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement.* (Tab. X.)

Tous les enfants présents pendant l'année dans les établissements d'éducation correctionnelle, ont suivi les leçons de l'instituteur ou de l'institutrice. Le tableau suivant résume leur situation au commencement et à la fin des cours, au point de vue du degré d'instruction.

	Au commencement des cours.		A la fin des cours.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Illettrés . . . . .	1.416	447	731	191
Sachant lire . . . . .	1.452	331	873	263
Sachant lire et écrire . . . . .	1.941	522	1.800	524
Sachant lire, écrire et calculer . . . . .	4.374	1.051	4.047	1.186
Possédant le complément de l'instruction primaire . . . . .	»	»	1.632	187
TOTAUX . . . . .	9.083	2.351	9.083	2.531

Comparés à ceux de l'année précédente, ces chiffres dénotent une légère amélioration. En effet, en 1881, la proportion des enfants ayant profité des leçons a été de 82,09 0/0 pour les garçons

et de 86,18 pour les filles, contre 81,45 d'une part et 84,99 de l'autre en 1880.

Des cours spéciaux de dessin ont en outre été suivis par 290 garçons et 13 filles, et des cours de musique par 852 garçons et 76 filles.

Enfin le nombre total des mises en lecture s'est élevé à 36,616, dans les établissements de garçons, et, dans ceux affectés aux filles, à 10,786.

*Etat religieux, moral et disciplinaire.* (Tab. XI.)

Les garçons ont été l'objet de 78,799 récompenses, dont 220 grâces, 495 mises en liberté provisoire et 242 livrets de caisse d'épargne.

40,911 infractions ont été constatées; elles ont été suivies d'un nombre égal de punitions, parmi lesquelles on compte 4704 mises en cellule. D'autre part 7 délits commis par des garçons détenus dans les établissements privés et 11 autres délits commis par des garçons évadés des mêmes maisons ont été soumis aux tribunaux ordinaires.

Les filles ont obtenu 7,111 récompenses, dont 3 grâces, 70 libérations provisoires et 66 livrets de caisse d'épargne; elles ont subi 2,977 punitions et n'ont commis que 7 délits pendant la détention.

Pour compléter ce résumé, il y a lieu d'ajouter que 127 garçons et 21 filles ont été transférés dans d'autres maisons par mesure disciplinaire, contre 225 garçons et 6 filles en 1880. Quant aux évasions, elles sont relatées dans le tableau suivant :

		TENTATIVES D'ÉVASION		ÉVASIONS CONSOMMÉES.	
		1880	1881	1880	1881
Garçons.	Etablissements publics . . . . .	93	52	79	35
	— privés . . . . .	210	210	345	230
Filles.	Etablissements publics . . . . .	»	3	»	»
	— privés . . . . .	9	6	7	3
		312	271	431	288

*État sanitaire.* (Tab. XII.)

On a enregistré, pour les garçons, 2431 cas de maladies et 104 décès, contre 2403 cas de maladies et 114 décès en 1880; pour les filles, 415 cas et 45 décès, contre 396 cas et 30 décès en 1880. Le nombre total des cas de maladies est donc supérieur à celui de l'année précédente; mais la proportion des décès n'a augmenté que pour les filles (10,84 0/0 au lieu de 7,57) et diminué au contraire pour les garçons (4,270/0 au lieu 4,74). Cette augmentation est due en partie à la phtisie pulmonaire et à la fièvre typhoïde.

Les tableaux suivants permettent d'établir une comparaison entre les années 1880 et 1881 :

	GARÇONS.				FILLES.			
	1880		1881		1880		1881	
	Malades.	Décès.	Malades.	Décès.	Malades.	Décès.	Malades.	Décès.
Phtisie pulmonaire . . . . .	90	36	65	33	43	19	43	22
Scrofules . . . . .	79	5	53	4	146	2	143	1
Fièvre typhoïde . . . . .	48	16	62	18	7	2	73	13
Scorbut . . . . .	10	1	»	»	2	»	1	»
Maladies des voies digestives . . . . .	545	15	561	16	113	4	64	4
Maladies diverses . . . . .	1.631	45	1.688	32	82	3	91	5

	GARÇONS.		FILLES.	
	1880	1881	1880	1881
Nombre de journées de maladie . . . . .	39.480	40.307	5.361	9.329
Transfèrement à l'hôpital . . . . .	36	36	1	2
Journées de traitement à l'hôpital . . . . .	2.743	3.247	36	62
Décès à l'hôpital . . . . .	»	3	»	1
Suicides . . . . .	1	1	»	»
Morts accidentelles . . . . .	3	4	»	»
Proportion 0/0 des décès . . . . .	1.36	1.53	1.69	2.75

Les cas d'épilepsie se sont élevés à 9 chez les garçons et à 9 également chez les filles. Aucun cas d'aliénation n'a été constaté chez les garçons; 3 cas ont été signalés dans les établissements affectés aux filles.

*Travail.* (Tab. XIII et XIV.)

L'ensemble des journées de travail pendant l'année 1881 s'est élevé à 2,338,607, ainsi réparties :

Garçons.....	{	Établissements publics.....	685.329
		— privés.....	1.219.858
Filles.....	{	Établissements publics.....	5.937
		— privés.....	427.483

Sur les 1,905,487 journées de travail fournies par les garçons, on en compte 66,432 à titre de louage chez des particuliers. — Au 31 décembre 1881, 6,328 garçons étaient occupés, dont 2254 dans les établissements publics; 449 restaient inoccupés pour cause de maladies, de punitions ou autres causes. Dans les établissements affectés aux filles, 1597 détenues, dont 25 au quartier correctionnel, étaient occupées et 40 inoccupées, 20 malades et 20 en punition.

Suivant les services auxquels ils étaient attachés, on peut classer ainsi les travailleurs au 31 décembre 1881 :

		SERVICES.		
		Économiques.	Agricoles.	Industriels.
Garçons. . . . .	{ Dans les établissements . . . . .	566	3.620	2020
	{ Au dehors . . . . .	»	8	114
Filles dans les établissements. . . . .		403	293	899
TOTAL. . . . .		971	3.921	3.033
TOTAL GÉNÉRAL. . . . .		7.923		

*Renseignements sur la libération.* (Tab. XV et XVI.)

*Garçons.* — 1693 jeunes garçons ont été mis en liberté; ils se répartissaient ainsi d'après les professions qu'ils avaient apprises durant leur détention :

Professions agricoles.....	1.084
— industrielles.....	533
Autres professions.....	60

Seize d'entre eux n'avaient donc pas appris de profession. Sous le rapport de leur destination :

5	étaient restés dans les établissements,
1105	étaient rentrés dans leurs familles,
18	avaient été confiés à des sociétés de patronage,
241	s'étaient engagés.
324	avaient été placés chez des particuliers.

Enfin 1314 avaient reçu des vêtements d'une valeur totale de 45,001 fr. 67, 970 des secours de route pour une somme de 15,410 fr. 21.

Le montant du pécule s'élevait pour les 1693 libérés à 57,227 fr. 62, et en moyenne à 33 fr. 80.

*Filles.* — 320 jeunes filles ont été mises en liberté, se répartissant ainsi d'après leurs professions à la date de la libération :

Professions agricoles.....	81
— industrielles.....	204
Autres professions.....	34

Une seule n'avait pas de profession.

Sur ce nombre total, 12 seulement, soit une proportion de 3,74 0/0, n'étaient pas en état de gagner leur vie.

Leur placement s'est effectué de la manière suivante :

13	sont restées dans les établissements.
240	sont rentrées dans leurs familles.
2	ont été confiées à des sociétés de patronage.
65	ont été placées chez des particuliers.

Enfin 307 avaient reçu des vêtements d'une valeur totale de 17,495 fr. 40; 260 des secours de route pour une somme de 5,353 fr. 03; et le montant du pécule s'élevait pour les 320 jeunes filles libérées à 8,249 fr. 09, soit en moyenne à 25 fr. 46.

Le tableau suivant résume la situation des garçons et des filles libérés, sous le rapport de l'instruction :

TABEAU



		Jeunes garçons.	Jeunes filles.
Illettrés à leur entrée.	Ayant appris à lire . . . . .	65	18
	— à lire et à écrire . . . . .	235	39
	— à lire, à écrire et à calculer . . . . .	420	124
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . . . . .	67	33
Sachant lire à leur entrée.	Demeurés illettrés . . . . .	36	10
	Ayant appris à écrire . . . . .	56	2
	— à lire et à calculer . . . . .	178	30
Sachant lire et écrire à leur entrée.	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . . . . .	55	12
	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	9	7
	Ayant appris à calculer . . . . .	236	20
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . . . . .	158	25
	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	22	»
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . . . . .	108	»
Possédant à leur entrée une instruction primaire.	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	43	»
	Ayant fait des progrès . . . . .	4	»
	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	1	»
<b>TOTAUX . . . . .</b>		<b>1.693</b>	<b>320</b>

Il résulte de ce tableau que 6,56 0/0 seulement parmi les garçons et 5,31 0/0 parmi les filles n'avaient pas profité de l'enseignement scolaire.

**ALGERIE**

Il n'existait en Algérie en 1881 qu'un seul établissement d'éducation correctionnelle, la colonie privée de M'Zéra, affectée aux jeunes garçons dans le département d'Alger.

*Mouvement de la population. (Tab. I.)*

Il se résume ainsi :

Effectif au 31 décembre 1880 . . . . .	144
Entrées . . . . .	35
<hr/>	
Ensemble . . . . .	179
Sorties . . . . .	46
<hr/>	
Effectif au 31 décembre 1881 . . . . .	133

Ce mouvement correspond à une population moyenne de 140 détenus et à 51,187 journées de détention. On avait enregistré, en 1880, 53,258 journées de détention et une population moyenne de 145.

*Répartition, au 31 décembre 1881, suivant la durée de la peine et de la correction. (Tab. II.)*

Les résultats comparés des années 1880 et 1881 sont consignés dans le tableau suivant :

	1881.		1880.	
	Population.	0/0	Population.	0/0
Acquittés . . . . .	86	64,36	104	72,22
Condamnés } pour deux ans et moins . . . . .	3	2,26	10	6,95
	44	33,08	30	20,83
Détenus par voie de correction paternelle . . . . .	»	»	»	»
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>133</b>	<b>100 »</b>	<b>144</b>	<b>100 »</b>

*Répartition suivant la nature des crimes, délits et contraventions, et les juridictions. (Tab. III.)*

Les 133 jeunes gens détenus au 31 décembre 1881 ont été jugés : 107 par les tribunaux correctionnels, 11 par les cours d'assises et 15 par les tribunaux militaires, pour les crimes ou délits détaillés ci-après :

Vol simple et escroquerie. . . . .	66
Meurtre, coups et blessures. . . . .	23
Attentat à la pudeur et aux mœurs. . . . .	23
Vol qualifié, faux et fausse monnaie. . . . .	9
Incendie . . . . .	2
Assassinat . . . . .	2
Divers. . . . .	8

*Répartition suivant les départements où les enfants ont été jugés. (Tabl. IV.)*

Un seul venait de France (département de la Marne); les autres avaient été envoyés par les trois départements de l'Algérie.

*Répartition suivant l'âge des détenus. (Tabl. V.)*

Sous le rapport de l'âge, on peut faire le rapprochement suivant entre les chiffres de 1880 et 1881 :

	1880	1881
	0/0	0/0
De 10 à 12 ans. . . . .	6.95	9.02
De 12 à 14 ans. . . . .	13.88	15.79
De 14 à 16 ans. . . . .	31.25	38.34
De 16 à 18 ans. . . . .	31.94	26.32
De 18 à 20 ans. . . . .	3.48	4.51
De plus de 20 ans. . . . .	12.50	6.02
	100 »	100 »

Au moment du délit, 1 enfant avait moins de 8 ans, 8 de 8 à 10 ans, 36 de 10 à 12 ans, 35 de 12 à 14 ans, 39 de 14 à 15 ans et 14 de 15 à 16 ans.

*Répartition d'après l'état civil et la situation des familles. (Tab. VI.)*

126 étaient enfants légitimes et 7 enfants naturels.

Ils étaient issus :

120 de parents vivant de leur travail ;

13 de parents insoumis ou disparus.

On remarquait aussi que 41 étaient orphelins d'un de leurs parents et 21 de père et de mère.

*Répartition suivant les religions. (Tab. VII.)*

Les 133 jeunes détenus se répartissaient ainsi :

103 mahométans . . . . .	77.44 0/0
25 catholiques . . . . .	18.79 —
4 israélites . . . . .	3.01 —
1 protestant . . . . .	0.76 —

*Antécédents judiciaires. (Tab. VIII.)*

On comptait 8 récidivistes, dont 2 ayant été envoyés deux fois en correction, et les 6 autres une seule fois.

*Professions et instruction au moment de l'entrée. (Tab. IX.)*

66 enfants n'avaient aucune profession ; pour les 67 autres, 6 avaient exercé des professions industrielles, 46 des professions agricoles et 15 diverses professions.

Il faut noter aussi que 129 étaient illettrés, soit une proportion de 97 0/0.

*Enseignement. (Tab. X.)*

179 enfants ont pris part aux travaux de l'école ; ils se répartissaient ainsi suivant le degré d'instruction :

Demeurés illettrés . . . . .	59
Sachant lire . . . . .	48
— et écrire . . . . .	44
— écrire et calculer . . . . .	28

*État religieux, moral et disciplinaire.* (Tab. XI.)

Sous le rapport de la discipline, on a constaté les résultats suivants : 178 récompenses, dont 6 mises en liberté provisoire, ont été accordées ; on a relevé 82 infractions, correspondant à un nombre égal de punitions, parmi lesquelles 21 de cellule ou de cachot.

Il y a eu en outre 2 évasions suivies de réintégration.

*État sanitaire.* (Tab. XII.)

Le nombre des cas de maladie s'est élevé à 6, ayant occasionné 172 journées d'infirmierie. — Aucun décès ne s'est produit. L'année précédente, au contraire, il y avait eu 6 décès pour 128 cas de maladie.

*Travail.* (Tab. XIII et XIV.)

Les jeunes détenus ont effectué, dans le cours de l'année 1880, 43,024 journées de travail, à l'intérieur de l'établissement ou dans ses annexes.

Au 31 décembre 1881, un seul était inoccupé pour cause de maladie ; les 132 autres travaillaient, savoir : 11 aux services économiques, 82 à des services agricoles et 39 à des services industriels.

*Renseignements sur la libération.* (Tab. XV et XVI.)

44 jeunes détenus ont été libérés pendant l'année, dont 38 par expiration du temps de détention et 6 par anticipation. 5 d'entre eux seulement n'étaient pas en état de gagner leur vie, 3 pour mauvaise santé et 2 par défaut d'intelligence.

Au point de vue de l'instruction, il y a lieu de signaler que 9 enfants seulement étaient restés complètement illettrés.

Enfin les 44 libérés avaient reçu des habillements pour une valeur de 1,290 francs, des secours de route pour une somme de 443 francs. Leur pécule s'élevait à 589 francs au moment de leur départ de l'établissement.

## QUATRIÈME PARTIE

### MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

#### APPLICATION DU RÉGIME D'EMPRISONNEMENT INDIVIDUEL EN FRANCE

Par décret en date du 25 janvier 1881, la maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers a été reconnue comme établissement affecté à l'emprisonnement individuel.

Le nombre des prisons déclarées cellulaires s'est ainsi trouvé porté à 9, savoir :

- 1° La maison d'arrêt et de correction dite de Mazas ;
- 2° Un quartier de la prison de la Santé ;
- 3° Une partie du dépôt près la Préfecture de police ;
- 4° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ;
- 5° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers ;
- 6° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould ;
- 7° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes ;
- 8° La maison d'arrêt et de justice de Versailles ;
- 9° La maison d'arrêt et de justice de Dijon.

De l'ensemble des informations recueillies par l'Administration sur le fonctionnement du régime de la séparation individuelle, pendant l'année 1881, il paraît ressortir que la cellule redoutée

par les délinquants d'habitude n'affecte ni la santé physique, ni l'état mental des détenus, qui trouvent dans l'isolement de sérieuses facilités pour leur amendement et une préservation efficace contre les dangers de la vie en commun.

Les renseignements qui suivent indiquent plus particulièrement quel a été, pendant le courant de l'année, le mouvement de la population et l'état sanitaire dans les divers établissements classés.

Dans les prisons de la Seine :

On a continué de faire placer en cellule les prévenus, par priorité sur les condamnés, conformément à l'économie de la loi du 5 juin 1875; ils ont été, pour le plus grand nombre, écroués à la maison d'arrêt et de correction cellulaire.

Il ne faut en excepter, en effet, que 390 prévenus écroués à la prison de la Santé et ceux qui ont été placés exceptionnellement au quartier d'arrêt du Dépôt près la préfecture pour les besoins de l'instruction judiciaire; le nombre de ces derniers s'est réduit en 1881 à trois hommes et une femme.

Quant au nombre de ceux qui, suivant l'usage habituel, ont été enfermés à la maison de Mazas, il s'est élevé à 7,329.

La prévention de 6,666 de ces individus a pris fin, savoir :

Pour 3,035 d'entre eux, par mise en liberté provisoire, ordonnance de non-lieu, mainlevée, ou acquittement à l'audience correctionnelle;

Pour 428, par suite de renvoi devant la cour d'assises;

Pour 41 par une condamnation à l'amende seulement;

Enfin pour 3,162 par une condamnation à l'emprisonnement; ce dernier chiffre se répartit de la manière suivante :

Condamnés à une peine de trois mois et moins . . . . .	1,810
Condamnés à une peine d'au moins trois mois jusqu'à un an. . . . .	1,018
Et condamnés à plus d'un an d'emprisonnement . . . . .	334
	3,162

La durée de cette prévention avait été :

Pour 4,288 desdits individus, c'est-à-dire pour la plus grande partie d'entre eux, d'un mois au plus et souvent moins;

Pour 1,601, de plus d'un mois jusqu'à deux mois; et pour les 777 autres, de plus de deux mois, trois mois, etc., jusqu'à un an.

En ce qui concerne les condamnés correctionnels, l'administration les a répartis, comme les années précédentes, dans les cellules du quartier de correction de Mazas, et principalement dans celles de la prison de la Santé, d'après les règles accoutumées.

Le nombre total des condamnés qui ont été soumis à l'emprisonnement individuel pendant l'année 1881 s'est élevé à 9,094, dont 2,979 à la maison de Mazas et 6,115 à la prison de la Santé.

744 de ces individus, condamnés à une peine variant de trois mois à un an d'emprisonnement, ont bénéficié des dispositions de l'article 4 de la loi du 5 juin 1875.

9 autres, condamnés à une peine variant de un an et un jour à quatre ans, et qui avaient été autorisés exceptionnellement à subir cette peine à Paris, se sont trouvés dans le même cas.

Le tableau ci-après contient des renseignements comparatifs sur le fonctionnement simultané du régime cellulaire et de l'emprisonnement en commun à la maison de la Santé.

Nombre total.....	{ des condamnés placés en cellule..... 6,115 des condamnés placés en commun.... 3,686 }	9,801
Condamnés placés en cellule à leur entrée dans la prison	{ pour lesquels ce placement était de droit en raison de leur situation pénale.. 5,920 auxquels il a été accordé en raison de leur situation digne d'intérêt..... 195 }	6,115
Durée de la peine de ces condamnés.	{ Trois mois et au-dessous..... 5,316 Quatre mois à un an..... 444 Plus d'un an (autorisés à rester à Paris ou en instance pour obtenir cette faveur).... 355 }	6,115
Condamnés retirés de la cellule pour être placés en commun	{ sur leur demande..... 283 pour éviter le trouble d'esprit..... 16 }	299
Condamnés du quartier en commun placés en cellule	{ par mesure disciplinaire..... 269 sur leur demande..... 199 }	468
Condamnés placés à l'infirmerie.	{ Venus du quartier cellulaire..... 306 Venus du quartier en commun..... 430 }	736

Condamnés décédés à l'infirmerie.	<table border="0"> <tr> <td>Venus du quartier cellulaire.....</td> <td>13</td> <td rowspan="2">} 34</td> </tr> <tr> <td>Venus du quartier en commun.....</td> <td>21</td> </tr> </table>	Venus du quartier cellulaire.....	13	} 34	Venus du quartier en commun.....	21
Venus du quartier cellulaire.....	13	} 34				
Venus du quartier en commun.....	21					
Suicides	<table border="0"> <tr> <td>au quartier cellulaire.....</td> <td>2</td> <td rowspan="2">} 1</td> </tr> <tr> <td>au quartier en commun.....</td> <td>1</td> </tr> </table>	au quartier cellulaire.....	2	} 1	au quartier en commun.....	1
au quartier cellulaire.....	2	} 1				
au quartier en commun.....	1					
Cas d'aliénation mentale	<table border="0"> <tr> <td>au quartier cellulaire.....</td> <td>6</td> <td rowspan="2">} 8</td> </tr> <tr> <td>au quartier en commun.....</td> <td>2</td> </tr> </table>	au quartier cellulaire.....	6	} 8	au quartier en commun.....	2
au quartier cellulaire.....	6	} 8				
au quartier en commun.....	2					

Un cas de suicide par pendaison s'est produit pendant l'année 1881 à la maison d'arrêt et de correction cellulaire; mais l'action que peut avoir sur le moral des prisonniers le régime de la séparation individuelle y était étrangère. Il s'agissait d'un prévenu qui venait de recevoir une copie de l'acte d'accusation le renvoyant devant la cour d'assises.

Aucun suicide ne s'est accompli parmi les condamnés, dont la plupart ont supporté leur isolement sans manifestations contraires à l'application du régime qui leur était imposé.

Les cas d'aliénation mentale signalés en 1881 parmi les condamnés soumis à l'emprisonnement individuel ont été peu nombreux, et il a été reconnu que les individus atteints de cette affection avaient donné antérieurement des signes de dérangement d'esprit.

Le mouvement de la population à la prison de *Tours* se décomposait ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Population au 31 décembre 1880.....	70	12	82
Entrées en 1881.....	766	193	964
ENSEMBLE.....	836	210	1.046
Sorties en 1881.....	706	193	933
Population au 31 décembre 1881.....	76	17	93

La population moyenne a été de 69 détenus pour le sexe masculin et de 12 pour le sexe féminin.

Parmi les 1,046 détenus des deux sexes qui ont séjourné dans la prison, 922, dont 184 femmes, étaient condamnés pour la pre-

mière fois, et 124, dont 26 femmes, avaient des antécédents judiciaires.

Deux condamnés, l'un à deux ans d'emprisonnement et l'autre à treize mois, ont été autorisés à subir leur peine en cellule.

On n'a observé, dans le cours de l'année, que deux cas d'aliénation mentale, l'un chez un prévenu, l'autre chez un condamné.

On n'a pas eu de suicide à constater.

Dans la maison d'arrêt, de justice et de correction d'*Angers*, où le régime de l'emprisonnement cellulaire n'a été appliqué, en 1881, qu'à partir du 1<sup>er</sup> février, le mouvement de la population se décomposait ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Population au 1 <sup>er</sup> février 1881.....	118	34	152
Entrées en 1881.....	794	251	1.045
ENSEMBLE.....	912	285	1.197
Sorties en 1881.....	795	256	1.051
Population au 31 décembre 1881.....	117	29	146

La population moyenne a été de 118 hommes et de 38 femmes.

En ce qui concerne l'encellulement des condamnés à plus d'un an, quinze individus (treize hommes et deux femmes) ont obtenu l'autorisation de subir leur peine dans la maison d'arrêt d'*Angers*.

Cinq détenus ont été transférés à l'asile d'aliénés de *Sainte-Gemmes*; mais trois d'entre eux étaient manifestement aliénés avant d'entrer dans la prison; deux autres le sont devenus pendant qu'ils subissaient leur peine : l'un était évidemment prédisposé; l'autre n'avait aucune prédisposition héréditaire ni morbide.

L'effectif de la maison d'arrêt et de correction de *Sainte-Menehould* se décomposait ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Population au 31 décembre 1880.....	17	2	19
Entrées en 1881.....	143	15	158
ENSEMBLE.....	160	17	177
Sorties en 1881.....	146	14	160
Population au 31 décembre 1881.....	14	3	17

La population moyenne a été de dix-sept détenus pour le sexe masculin et de deux pour le sexe féminin.

Sur les dix-sept individus placés en cellule, cinq ont été condamnés à plus d'un an et un jour d'emprisonnement et ont été autorisés à subir leur peine à l'isolement.

On a constaté pendant l'année quatre décès, mais, d'après le rapport du médecin, ces décès ont été occasionnés par des maladies contractées avant l'entrée dans la prison.

Il ne s'est produit pendant le même laps de temps qu'un suicide, et il y a lieu d'ajouter que le détenu qui s'est donné la mort n'avait subi le régime de l'emprisonnement individuel que pendant cinq jours seulement.

La population de la prison d'*Étampes* a été assez élevée dans le courant de l'année; le nombre des condamnés qui ont subi ou qui subissent encore leur peine dans cet établissement est de 309, parmi lesquels on compte 18 condamnés à plus d'un an.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Population au 31 décembre 1880.....	28	5	33
Entrées en 1881.....	243	33	276
ENSEMBLE.....	271	38	309
Sorties en 1881.....	245	35	280
Population au 31 décembre 1881.....	26	3	29

La moyenne a été de 28 pour le sexe masculin et de 2 pour le sexe féminin.

Quatre détenus étaient atteints d'aliénation mentale, au moment de leur entrée dans la prison, mais il ne s'est produit aucun cas de folie chez les prisonniers qui étaient sains d'esprit à leur entrée :

A *Dijon*, le mouvement de la population se décomposait ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Population au 31 décembre 1880.....	15	»	15
Entrées en 1881.....	509	65	574
ENSEMBLE.....	524	65	589
Sorties en 1881.....	511	62	573
Population au 31 décembre 1881.....	13	3	16

La population moyenne a été de 17 détenus pour le sexe masculin et de 2 pour le sexe féminin.

Sur le nombre total des détenus, 515 ont séjourné dans la prison pendant un temps qui a varié de un jour à un mois.

Les cas d'aliénation mentale, observés pendant l'année 1881, se sont développés sous l'influence de causes antérieures à l'arrestation.

Il s'agissait le plus souvent d'alcooliques arrêtés pendant une crise de *délirium tremens*, qui nécessitait le transfèrement momentané dans un asile d'aliénés.

Un seul cas de suicide s'est produit, mais il convient de remarquer que le détenu qui s'est donné la mort était un prévenu arrêté depuis peu.

Dans la maison d'arrêt et de justice de *Versailles*, le mouvement de la population se décomposait ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Population au 31 décembre 1880.....	63	»	63
Entrées en 1881.....	1,241	»	1,241
ENSEMBLE.....	1,304	»	1,304
Sorties en 1881.....	1,256	»	1,356
Population au 31 décembre 1881.....	48	»	48

La moyenne a été de 59 détenus.

On a signalé à la maison de justice deux suicides accomplis

et une tentative de suicide. L'un des suicides s'est produit dans la salle commune affectée au désencombrement et ne peut dès lors être imputé au régime cellulaire ; l'autre a eu lieu le deuxième jour de l'incarcération du détenu.

Deux cas d'aliénation mentale ont été constatés, mais il a été établi que les deux prévenus frappés avaient été atteints de folie avant leur détention.

Les travaux de construction des prisons de Pontoise, Corbeil, Besançon, Sarlat, Chaumont ont été poursuivis sans interruption pendant l'année 1881.

L'aménagement de la prison de Tours a été complété par l'installation d'une salle d'école et de conférences.

A Angers on a construit une infirmerie pour les femmes et on a organisé un atelier cellulaire de grosse vannerie.

Les modifications qu'il a fallu faire subir aux projets de construction ou d'appropriation des prisons de Nice, Corte, Lyon, Tarbes n'ont pas permis de commencer les travaux. Les plans et devis ont été renvoyés aux architectes pour être remaniés.

Par application de l'article 4 de la loi du 5 juin 1875, il a été accordé aux départements, des subventions dans la proportion ci-après indiquée savoir :

1° Une subvention de 48,052 fr.71 au département du Doubs, pour les travaux complémentaires de la prison de Besançon. (Décret du 12 mars 1881.)

2° Une subvention de 125,000 francs au département du Rhône, pour l'appropriation de la prison de Lyon. (Décret du 12 mars 1881.)

3° Une subvention de 600,000 francs au département des Alpes-Maritimes, pour la reconstruction de la prison de Nice. (Décret du 12 mars 1881.)

4° Une subvention de 150,000 francs au département de la Haute-Marne pour la reconstruction de la prison de Chaumont. (Décret du 12 mars 1881.)

5° Une subvention de 137,500 francs au département de la Corse, pour la reconstruction de la prison de Corte. (Décret du 12 avril 1881.)

D'un autre côté, les conseils généraux du Cher, de la Lozère et des Deux-Sèvres ont voté les ressources nécessaires pour la construction ou l'appropriation des prisons de Bourges, Mende et Niort.

Enfin, dans le courant de l'année, l'administration a insisté auprès des conseils généraux du Pas-de-Calais, du Calvados, de la Vienne, de la Loire et de la Haute-Loire, pour obtenir la reconstruction ou l'appropriation de diverses prisons.

## MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

### FRANCE

Le mouvement général des maisons d'arrêt, de justice et de correction pendant l'année 1881 donne les résultats suivants :

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
Effectif au 31 décembre 1880 (Tabl. I) . . . . .	19.332	4.327	23.657
Entrées pendant l'année 1881 . . . . .	224.702	56.247	280.949
Ensemble . . . . .	244.034	60.574	304.608
Sorties . . . . .	223.613	56.297	279.910
Effectif au 31 décembre 1881 . . . . .	20.421	4.277	24.698

6,550 individus, dont 4,979 hommes et 1,571 femmes, formant plus du quart de l'effectif, étaient détenus, à la fin de 1881, dans les prisons de la Seine.

Le tableau n° II, qui présente la situation au 31 décembre sous le rapport légal de la détention, peut être résumé ainsi qu'il suit :

#### Adultes :

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.			
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi . . . . .	1,559	366	1,925	4,265	563	4,828	5,824	929	6,753	
Attendant leur transfèrement à leur destination légale . . . . .	153	18	171	446	60	506	599	78	677	
à l'emprisonnement de simple police . . . . .	9	1	10	70	116	186	79	117	196	
Condamnés à l'emprisonnement correctionnel	pour un mois et au-dessous . . . . .	516	59	575	1,722	371	2,093	2,238	430	2,668
	pour plus d'un mois jusqu'à deux . . . . .	367	67	434	1,497	267	1,764	1,864	334	2,198
	pour plus de deux mois jusqu'à trois . . . . .	477	111	588	1,895	328	2,223	2,372	439	2,811
	pour plus de trois mois jusqu'à un an . . . . .	965	182	1,147	4,574	835	5,409	5,539	1,017	6,556
	pour plus d'un an (autorisés spécialement) . . . . .	19	»	19	57	18	75	76	18	94
Détenus pour dettes envers l'État . . . . .	11	4	15	474	74	548	485	78	563	
— envers des particuliers . . . . .	1	1	2	7	1	8	8	2	10	
Détenus par mesure administrative . . . . .	775	745	1,520	73	31	104	848	776	1,624	
Passagers civils . . . . .	1	»	1	74	7	81	75	7	82	
— militaires et marins . . . . .	»	»	»	54	»	54	54	»	54	
<b>Jeunes détenus :</b>										
Par voie de correction paternelle . . . . .	33	8	41	9	2	11	42	10	52	
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi . . . . .	44	6	50	96	18	114	140	24	164	
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous . . . . .	6	1	7	93	11	104	99	12	111	
Jugés attendant leur transfèrement . . . . .	43	2	45	36	4	40	79	6	85	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>4,979</b>	<b>1,571</b>	<b>6,550</b>	<b>15,442</b>	<b>2,706</b>	<b>18,148</b>	<b>20,421</b>	<b>4,277</b>	<b>24,698</b>	

Le total des journées de détention a été de 8,534,277 dont 6,986,059 pour les hommes et 1,548,277 pour les femmes. Le département de la Seine en compte à lui seul 2,203,933.

La population moyenne s'est élevée à 19,140 hommes et à 4,242 femmes dont 4,520 hommes et 1,518 femmes pour la Seine.

Les prisons départementales ont renfermé pendant l'année un effectif maximum de 27,241 individus du sexe masculin et 6,577 du sexe féminin; celles de la Seine en particulier 5,459 hommes et 1,740 femmes.

#### État sanitaire. (Tableau III et IV.)

On a constaté 7,605 cas de maladie aiguë (3,615 dans la Seine)



et 7,040 de maladie chronique (4,708 dans la Seine) au total 14,645 cas, qui ont motivé l'envoi des malades soit dans les infirmeries de la prison, soit dans les hôpitaux.

Les journées de traitement qui s'élèvent au total de 345,972, se répartissent ainsi : 337,288 à l'infirmerie et 8,684 à l'hôpital ; le département de la Seine en compte à lui seul 239,243, dont 83,951 pour les hommes et 155,292 pour les femmes,

Il y a eu 931 décès, 685 hommes et 190 femmes dans les infirmeries, 52 hommes et 4 femmes dans les hôpitaux. 370 hommes et 150 femmes sont morts dans les prisons de la Seine.

Les suicides ont été au nombre de 11 en 1881 ; la statistique en avait signalé 20 l'année précédente.

Les infirmeries et hôpitaux renfermaient au 31 décembre 1,083 malades, savoir :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Infirmeries. . . . .	239	494	221	54
Hôpitaux. . . . .	»	»	16	9
TOTAUX. . . . .	239	494	237	63

Enfin 672 hommes et 224 femmes ont donné des marques d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie, et 338 individus, dont 61 du sexe féminin, ont eu des attaques d'épilepsie sans aliénation mentale.

En résumé, l'état sanitaire a été meilleur qu'en 1880 ; si le nombre des malades a légèrement augmenté, on constate au contraire une notable diminution dans le nombre des décès (931 au lieu de 978), des suicides, et surtout des journées de traitement (345,972, au lieu de 371,390, soit 25,418 en moins).

*État moral et disciplinaire. (Tabl. V.)*

Les punitions se sont élevées au chiffre de 28,412, dont 2,717 pour actes de violence, 719 pour immoralité et 2,266 pour refus de

travail ; le nombre des individus en cellule au 31 décembre était de 79 hommes et 9 femmes.

On a constaté en outre 76 tentatives d'évasion, et 45 évasions consommées, dont 29 suivies de réintégration.

90 condamnations, dont cinq afflictives et infamantes, ont été prononcées pour crimes et délits commis pendant la détention.

*Enseignement. (Tab. VI.)*

Le tableau suivant résume le mouvement des écoles pendant l'année 1881 :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Effectif au 31 décembre 1880 . . .	216	67	1,526	83	1,742	150
Entrées en 1881 . . . . .	1,515	564	7,131	432	8,646	996
Ensemble . . . . .	1,731	631	8,657	515	10,388	1,146
Sorties . . . . .	1,529	542	6,823	403	8,352	945
Effectif au 31 décembre 1881 . . .	202	89	1,834	112	2,036	201

Quant aux résultats de l'enseignement ils sont ainsi répartis :

	Hommes.	Femmes.	TOTAUX.	
Illettrés.	Ayant appris à lire. . . . .	1,266	196	4,428
	— à lire et à écrire . . . . .	982	105	
	Ayant fait des progrès . . . . .	915	117	
Sachant lire.	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	784	63	3,354
	Ayant appris à écrire . . . . .	862	149	
	— à écrire et à calculer . . . . .	893	101	
Sachant lire et écrire.	Ayant fait des progrès . . . . .	596	122	2,684
	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	489	142	
	Ayant fait des progrès . . . . .	1,587	42	
Possédant une instruction plus développée.	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	968	87	1,068
	Ayant fait des progrès . . . . .	709	10	
	N'ayant pas fait de progrès . . . . .	337	12	
TOTAUX. . . . .	10,388	1,146	11,534	
ENSEMBLE. . . . .	11,534			

**Travail. (Tab. VII et VIII.)**

Au 31 décembre 1881, les prisons départementales de toute la France contenaient 15,389 détenus occupés, soit 12,798 hommes et 2,591 femmes; celles de la Seine sont comprises dans ce chiffre pour 3,385 hommes et 839 femmes. La moyenne s'est élevée à 10,908 hommes et à 2,400 femmes.

L'ensemble des journées de travail se répartit ainsi :

	Hommes.	Femmes.	TOTAUX.
Seine.....	810.318	256.895	1.067.213
Autres départements.....	2.560.510	484.960	3.045.470
<b>TOTAUX.....</b>	<b>3.370.828</b>	<b>741.855</b>	<b>4.112.683</b>

Le produit du travail, d'une valeur totale de 2,280,632 fr. 38, a été attribué savoir : 165,204 fr. 05 au trésor, 902,479, fr. 36 aux entrepreneurs et 1,212,948 fr. 97 au pécule des détenus, pour les prisons départementales de toute la France. Il convient d'ajouter qu'une somme de 18,970 fr. 93 a été attribuée aux détenus à titre de gratification.

Le produit du travail effectué par les hommes ou les femmes est respectivement de 1,922,032 fr. 21 et 358,600 fr. 17 pour la France, et pour la Seine de 485,163 fr. 92 et 159,630 fr. 35.

Les moyennes, supérieures à celles de l'année précédente, sont les suivantes :

	Par journée de travail.	Par journée de détention.
Seine.....	0.60	0.29
Autres départements.....	0.54	0.26

**ALGÉRIE**

**Mouvement de la population pendant l'année. (Tab. I et II.)**

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Effectif au 31 décembre 1880.....	3,161	67	3,228
Entrées.....	53,081	857	53,938
<b>ENSEMBLE.....</b>	<b>56,242</b>	<b>924</b>	<b>57,166</b>
Sorties.....	52,160	872	53,032
Effectif au 31 décembre 1881.....	4,082	52	4,134

Il restait donc au 31 décembre 1881, dans les prisons d'Algérie, une population de 4,134 individus ainsi répartis suivant le caractère légal de la détention :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
<i>Adultes :</i>			
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi ..	1,907	34	1,941
Attendant leur transfèrement à destination légale ..	141	»	141
A l'emprisonnement de simple police ..	62	5	67
Condamnés à l'emprisonnement correctionnel	176	1	177
pour un mois et au-dessous.....	205	1	206
pour plus d'un mois jusqu'à deux.....	220	»	220
pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	1,019	7	1,026
pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	62	4	66
Détenus pour dettes envers l'État.....	38	»	38
— les particuliers.....	5	»	5
— par mesure administrative.....	65	»	65
Passagers civils.....	92	»	92
— militaires et marins.....	39	»	39
<i>Jeunes détenus :</i>			
Par voie de correction paternelle.....	»	»	»
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	21	»	21
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	20	»	0
Jugés, attendant leur transfèrement.....	10	»	10
<b>TOTAL.....</b>	<b>4,082</b>	<b>52</b>	<b>4,134</b>
	4,134		

Le nombre des journées de détention qui est de 1,500,488, dont 1,472,727 pour les hommes et 27,761 pour les femmes, donne une population moyenne s'élevant respectivement à 4,034 et 76. Enfin la population maxima détenue pendant l'année a été de 6,175 d'une part et de 190 d'autre part.

*État sanitaire.* (Tab. III et IV.)

Les états statistiques relèvent 1,200 maladies dont 856 aiguës et 344 chroniques; elles correspondent à 24,810 journées de traitement, 14,981 dans les infirmeries et 9,829 dans les hôpitaux; elles ont occasionné 118 décès parmi les hommes. Il n'y a pas eu de décès parmi les femmes.

On n'a constaté aucun cas de suicide; 12 cas d'aliénation mentale avec ou sans épilepsie et 30 cas d'épilepsie sans aliénation mentale, également chez des individus du sexe masculin.

Il restait, au 31 décembre 1881, 45 hommes et 3 femmes à l'infirmerie, 32 hommes et 8 femmes à l'hôpital.

*Etat disciplinaire.* (Tab. V.)

2,042 punitions ont été infligées en séance de prétoire de justice disciplinaire, et 9 peines correctionnelles prononcées par les tribunaux. De plus, au 31 décembre 1881, 38 individus étaient punis de cellule.

Les tentatives d'évasions se sont élevées à 15, et les évasions consommées à 62 dont 22 suivies de réintégration.

*Travail.* (Tab. VII et VIII.)

Les hommes ont fourni pendant l'année 294,042 journées de travail et les femmes 4,808, soit au total 298,850 journées dont le produit s'est élevé à 129,539 fr. 67.

Sur cette somme 62,450 fr. 13 ont été attribués aux entrepreneurs, 65,994 fr. 95 aux hommes et 1,094 fr. 59 aux femmes. Les détenus ont reçu en outre des gratifications d'une valeur totale de 540 fr. 97.

La moyenne du produit du travail est de 0 fr. 43 par rapport aux journées de travail, et de 0 fr. 09 par rapport aux journées de détention.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ.

Il existait, au 31 décembre 1881, 3,032 chambres de sûreté et 18 dépôts en France; 89 chambres de sûreté et un dépôt en Algérie; au total 3,140 locaux, dont le mouvement a été le suivant:

	France.	Algérie.
Effectif au 31 décembre 1880. ....	42	55
Entrées. ....	56,694	21,647
ENSEMBLE. ....		
Sorties. ....	56,736	21,702
	56,699	21,606
Effectif au 31 décembre 1881. ....	37	96

Parmi les 37 individus détenus en France au 31 décembre 1881, on compte 31 hommes, dont 1 militaire, et 5 femmes; les dépôts d'Algérie ne contenaient ni femmes, ni militaires ou marins.

Enfin le nombre des journées de détention s'est élevé dans les chambres et dépôts à 66,818 pour la France et 54,809 pour l'Algérie.

## CINQUIÈME PARTIE

### DÉPOT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

La statistique du dépôt de Saint-Martin-de-Ré comprend 23 tableaux.

Les tableaux I et I bis relatifs au *mouvement de la population* peuvent être ainsi résumés :

Effectif au 31 décembre 1880. . . . .	284
Entrées. . . . .	835
	<hr/>
Ensemble. . . . .	1,119
Sorties :	
Transférés . . . . .	959
Ayant reçu d'autres destinations . . . . .	30
Décédés. . . . .	12
	<hr/>
Effectif au 31 décembre 1881. . . . .	418

Ce mouvement correspond à un total de 76,646 journées de détention et à une population moyenne de 210 individus. L'année précédente la moyenne était de 242.

Des 959 détenus transportés, 948 sont partis directement de Saint-Martin-de-Ré pour la Nouvelle-Calédonie, savoir : 311 sur le *Tage*, le 9 février; 308 sur le *Navarin* le 6 juillet; et 329 sur la *Loire* le 10 décembre; les 11 autres ont été transférés à la maison d'Avignon, pour être dirigés de là sur la Guyane :

Suivant l'avis des commissions médicales, le départ de 32 détenus, qui ne se trouvaient pas en état de supporter le voyage, a été ajourné.

*Juridiction et pénalité.* (Tab. II.)

769 avaient été condamnés par les cours d'assises et 66 par les tribunaux militaires, à des peines dont la durée proportionnelle est la suivante :

De 5 à 7 ans . . . . .	27,67 0/0
De 7 à 10 ans . . . . .	38,53 —
De 10 à 15 ans . . . . .	8,62 —
De 15 à 20 ans . . . . .	13,53 —
A perpétuité . . . . .	16,65 —

*Crimes.* (Tab. III.)

Les crimes qui ont motivé le plus de condamnations sont : le vol qualifié, 55,57 0/0; le meurtre ou l'assassinat, 23,71 0/0, l'incendie 5,50 0/0, et le viol ou l'attentat à la pudeur 8,50 0/0.

*Provenance des condamnés.* (Tab. IV et V.)

Sur 82 condamnés étrangers, l'Allemagne en a fourni 25, l'Espagne 24, l'Italie 23 et la Belgique 14.

*Age.* (Tab. VI.)

Les condamnés sont ainsi répartis suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent :

De 16 à 20 ans . . . . .	12 0/0
De 21 à 25 ans . . . . .	24 —
De 26 à 30 ans . . . . .	22 —
De 31 à 40 ans . . . . .	24 —
De 41 à 50 ans . . . . .	13 —
De 51 à 60 ans . . . . .	5 —

*État civil, religions et professions.* (Tab. VII, VIII et XI.)

On remarque que 653 étaient célibataires ou veufs, dont 30 avec enfants; et 182 mariés, dont 31 avec enfants.

Sous le rapport de la religion, ils étaient :

Catholiques . . . . .	783
Protestants . . . . .	40
Israélites . . . . .	2
Mahométans . . . . .	9
Sans culte . . . . .	1

*Antécédents judiciaires.* (Tab. X.)

635 individus, c'est-à-dire plus de 76 0/0, avaient été condamnés soit à des peines entraînant la récidive, soit à des peines d'un an et au-dessous, ou avaient été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle.

La première catégorie en comprend 379, dont.

115 ayant subi une condamnation.			
81	—	deux	—
79	—	trois	—
63	—	quatre	—
61	—	cinq ou plus de cinq	condamnations.

La deuxième catégorie, comprenant 229 individus, se décompose ainsi :

88 avaient subi une condamnation.			
65	—	deux	—
76	—	trois et plus de trois	condamnations.

Enfin 27 étaient d'anciens pensionnaires des maisons d'éducation correctionnelle.

Tab. XI. Ce tableau présente la répartition des détenus d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail.

Tab. XII. Sous le rapport de l'instruction, les proportions sont les suivantes :

Illettrés . . . . .	0/0	30 18
Sachant lire . . . . .	—	4 31
— — et écrire . . . . .	—	59 04
— — — et calculer . . . . .	—	3 »
Possédant l'instruction primaire complète . . . . .	—	1 44
— — — supérieure . . . . .	—	2 03

*Grâces, commutations et réductions de peine.* (Tab. XIII.)

39 condamnés ont bénéficié de commutations de peine, et 7 de réductions.

*État disciplinaire.* (Tab. XIV.)

On a constaté 672 infractions; les plus nombreuses sont : les infractions au silence, 380; les rébellions ou mutineries, 49; les voies de fait entre détenus, 92. Ces 672 infractions ont été suivies d'un nombre égal de punitions, prononcées au prétoire de justice disciplinaire, et parmi lesquelles on en remarque 115 de cellule ou de cachot.

De même que pendant l'année précédente, aucun acte n'a été jugé assez grave pour être déféré aux tribunaux.

Il n'y a eu en 1881 ni évasion ni tentative d'évasion.

*État sanitaire.* (Tab. XV, XVI et XVII.)

On a enregistré 81 cas de maladies et 12 décès, dont 2 ont été occasionnés par des affections du cœur, 5 de la poitrine, 1 de l'estomac, 3 du foie et 1 du nez.

La proportion des décès, relativement à la population moyenne, est donc de 5,71 0/0.

Aucun condamné n'a donné des signes d'épilepsie.

*Travail.* (Tab. XVIII et XIX.)

Les journées de travail ont été de 50,961, soit 66,49 0/0 des journées de détention et au 31 décembre, le nombre des travailleurs s'est élevé à 105.

Les industries exploitées étaient l'effilochage, la menuiserie, la confection de sacs en papier et la confection d'habits.

Le produit total du travail a été de 18,948 fr. 47 c. ainsi réparti :

Aux entrepreneurs . . . . .	fr. c.
Au trésor pour amendes, etc. . . . .	13,742,03
Au pécule des condamnés . . . . .	20,46
Les condamnés ont en outre reçu à titre de gratification. . . . .	5,185,98
	675,12
Les moyennes sont :	
par journée de travail de . . . . .	0,3718
— de détention de . . . . .	0,2472

*Dépenses des condamnés.* (Tab. XX.)

Une somme de 12,207 fr. 94, soit une moyenne journalière de 0 fr. 1593, a été dépensée de la manière suivante :

Pain . . . . .	fr. c.
Autres aliments . . . . .	511,22
Objets divers . . . . .	5,336,45
Secours aux familles . . . . .	5,575,95
Dépenses accidentelles. . . . .	220,18
	564,14

Des vivres supplémentaires, pour une valeur de 174 fr. 71, ont de plus été donnés gratuitement aux condamnés.

Tab. XXI et XXII. — On peut ainsi résumer ces deux tableaux qui présentent, d'une part, la répartition des journées de détention et, d'autre part, celle de la population au 31 décembre 1881 :

RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION.		PENDANT L'ANNÉE 1881.
Travail en commun. . . . .		50,961
Repos. {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés. . . . .	511
	Jours fériés. . . . .	4,368
	Prescription médicale. . . . .	417
	Expectative d'embarquement. . . . .	16,952
Infirmerie. . . . .		2,308
Cellule sans travail. . . . .		812
Refus de travail . . . . .		317
		76,646
RÉPARTITION DE LA POPULATION.		AU 31 DÉCEMBRE 1881.
Travaillant en commun. . . . .		105
À l'infirmerie. . . . .		4
En cellule . . . . .		8
Au repos par prescription médicale. . . . .		1
		118

Il ressort de ce tableau que les condamnés sont restés dans l'expectative d'embarquement pendant une durée qui représente 22,12 0/0 du total des journées de détention. En 1880 la proportion n'était que 16,13 0/0.

## SIXIÈME PARTIE

### DÉPENSES. — ÉTAT DU PERSONNEL

Aucune modification importante n'a été introduite, dans le classement des dépenses des services pénitentiaires, au budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1881.

Les crédits ouverts, par diverses lois de finances, aux dix chapitres numérotés de XII à XXI, s'élèvent à la somme de 25,378,846 fr. 30, savoir :

		fr.	c.
Chapitre	XII. Personnel. . . . .	5,694,625	»
—	XIII. Entretien des détenus. . . . .	12,249,150	»
—	XIV. Transport des détenus et des libérés, secours de route . . . . .	520,000	»
—	XV. Travaux ordinaires aux bâtiments (services à l'entreprise). . . . .	220,000	»
—	XVI. Mobilier (services à l'entreprise) . . . . .	97,000	»
—	XVII. Travaux ordinaires aux bâtiments et mobiliers (services en régie). . . . .	359,500	»
—	XVIII. Exploitations agricoles. Dépenses accessoires . . . . .	786,145	»
—	XIX. Acquisitions et constructions . . . . .	572,426	30
—	XX. Subvention aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875. . . . .	570,000	»
—	XXI. Remboursements sur le produit du travail des détenus. . . . .	4,310,000	»
	Ensemble. . . . .	25,378,846	30

Les dépenses effectuées sur les divers chapitres, forment un total de 24,530,489 fr. 27, ainsi réparti :

	PERSONNEL Chap. XII	ENTRETIEN des détenus Chap. XIII	TRANSPORTS et Secours de route Chap. XIV	TRAVAUX ordinaires aux bâtiments (Entre- prise) Chap. XV	MOBILIER (Entre- prise) Chap. XVI	TRAVAUX ordinares aux Bâtiments. Moblier (régie) Chap. XVII	EMPLOI- TIENS agricoles, dépendes accessoires Chap. XVIII	ACQUI- SITONS et construc- tions Chap. XIX	SUBVENTION aux départes- ments (Loi du 5 juin 1875) Chap. XX	REM- BOURSEMENTS sur les produits du travail des détenus Chap. XXI	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>France.</b>											
Maisons centrales. } Entrepriso. . . . .	4.061.512 35	4.057.204 55	202.017 91	9.589 37	9.589 37	5.844.76	132.555 26	3.017.168 06	5.486.499 26		
Maisons centrales. } Régie. . . . .	441.960 54	4.290.208 82	»	»	»	143.893 26	14.699 90	390.567.09	2.276.582 06		
Pénitenciers agricoles. . . . .	289.476 30	884.216 55	»	»	»	81.577 71	166.283.49	115.593 67	1.697.988 99		
Dépôt de forçats de St-Martin-de-Ré. Maison d'arrêt, de justice et de cor- rection, chambres et dépôts de su- reté. . . . .	50.272 70	70.438 57	1.390 45	155 »	19 98	»	»	39.490 97	161.767 37		
Établissements publics de jeunes dé- tenus (garçons). . . . .	2.826.490 54	5.412.781 37	8.412 96	63.624.07	4.463 59	215.781 79	»	286.221 60	153.153 08		
Établissements privés de jeunes dé- tenus (garçons). . . . .	376.858 98	526.262 07	»	»	»	116.774 30	132.605 34	15.984 11	1.232.581 99		
Établissements privés de jeunes dé- tenus (filles). . . . .	»	4.199.804 25	»	»	»	»	25.748 »	»	1.282.582 25		
Service des Transfèrements. . . . .	162.488 17	362.777 30	»	»	»	21.433 20	18.013 43	»	»		
		»	7.464 35	»	»	»	4.500 »	»	»		
		»	411.029 61	»	»	»	»	»	»		
<b>Algérie.</b>											
Maisons centrales et pénitencier agri- cole. . . . .	218.352 33	402.261 57	9.580 67	290 »	42.206 87	66.644 86	100.218 42	185.967 80	1.096.592 52		
Maisons d'arrêt, de justice et de cor- rection. Prisons annexes, chambres et dépôts de sûreté. . . . .	224.321 58	838.267 85	»	14.059 20	»	»	»	»	1.147 39		
Établissement privé, de jeunes détenus à Paris. . . . .	»	53.747 »	»	»	»	»	»	»	»		
Transports maritimes (sommés payés à Paris). . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Dépenses communes aux divers ser- vices (France et Algérie). . . . .	41.086 36	17.015 39	»	8.245 65	»	»	»	»	»		
<b>TOTAUX.</b>	5.092.769 82	12.088.076 40	518.345 35	96.270 29	379.749 13	777.942 04	859.640 78	286.221 60	3.910.072 17		24.530.489 27

La somme de 24,530,489 fr. 27 de dépenses effectuées sur l'ensemble des chapitres, a été atténuée par le montant des recettes versées au Trésor, soit à charge de remboursement, soit à titre définitif, et provenant tant du produit du travail des détenus que de divers produits accessoires. Ces recettes nettes ont atteint le chiffre de 5,147,633 fr. 63.

Elles se décomposent ainsi :

**FRANCE.**

Maisons centrales de force et de correction. . . . .	fr. c.	4,106,923 15
Pénitenciers agricoles. . . . .	247,980 64	
Dépôt de forçats. . . . .	37,132 70	
Établissements publics de jeunes détenus . . . . .	152,103 55	
Prisons de la Seine . . . . .	359,197 78	

**ALGÉRIE.**

Maisons centrales et pénitencier agricole. . . . .	244,295 81
--	------------

Si l'on considère l'ensemble des dépenses normales de détention, comprenant : les frais d'administration et de garde, l'entretien des détenus, les travaux ordinaires aux bâtiments, les achats de mobilier, les services agricoles, etc., on constate qu'il s'élève, déduction faite des recettes, à 17,909,851 fr. 77, savoir :

**FRANCE.**

Maisons centrales de force et de correction. . . . .	fr. c.	3.465.480 43	soit 0.676	par journée de détention contre	fr. c.	0.63	en 1880
Pénitenciers agric.,	1.289.169 08	—	1.70	—	1.43	—	
Dépôt de forçats . .	124.634 67	—	1.62	—	1.51	—	
Maisons d'arrêt, de justice et de correction. . . . .	8.515.940 97	—	0.97.3	—	0.99	—	
Établissements de jeunes détenus:							
Garçons { Publics. . . . .	1.041.139 20	—	1.36	—	1.23	—	
{ Privés . . . . .	1.226.202 25	—	0.765	—	0.79	—	
Filles: Privés. . . .	374.741 65	—	0.63	—	0.61	—	



**ALGÉRIE**

	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales et pénitencier agric.	682.008 29	soit 1.23 par journée de détention contre 1.16 en 1880
Maisons d'arrêt, de justice et de correction et prisons annexes.	1.136.788 23	— 0.73 — 0.72 —
Etablissement privé de jeunes détenus	53.747 00	— 1.05 — 1.05 —

Le service des voitures cellulaires a nécessité une dépense de 720,230 fr. 15, comprenant les traitements du personnel, les frais de locomotion, de nourriture des prisonniers transférés et de diverses dépenses de route, l'achat et l'entretien du matériel, le loyer des remises et magasins, etc.

Les frais de transfèrement proprement dits (locomotion, nourriture, etc.) entrent dans cette somme pour 500,734, fr. 86 (Tab. I).

La somme de 559,640 fr. 78 afférente aux acquisitions et constructions a été employée ainsi qu'il suit :

**FRANCE.**

**MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.**

	fr. c.
Beaulieu. — Construction du calorifère du quartier cellulaire . . . . .	25.706 »
En outre, une somme de 2.417 fr. 30 a été payée à Paris, sur ordonnance directe. . . . .	2.417 30
Clairvaux. — Construction d'un bâtiment pour dix logements de gardiens. . . . .	10.895 70
Gaillon. — Réfection des toitures du bâtiment incendié. . . . .	34.566 78
Landerneau. — Construction d'un quartier de punition et travaux d'aménagement. . . . .	34.919 22
Loos. — Réparations aux toitures et construction d'un gazomètre . .	19.365 61
Rennes. — Construction d'un quartier cellulaire. . . . .	45.721 73
Thouars. — Frais de voyage et honoraires d'un architecte. . . . .	3.179 25
Casabianda. — Construction d'une infirmerie et d'un pavillon ; travaux d'assainissement. . . . .	131.477 31
Chiavari. — Construction d'une ferme sur le domaine de Graticella .	29.361 96
Frais d'expertise pour les travaux exécutés en Corse . . . . .	1.546 15

**Établissements d'éducation correctionnelle**

Belle-Ile. — Construction de 100 cellules. — Établissement d'un navire fixe et d'une darse mobile . . . . .	23.597 63
Saint-Hilaire. — Continuation des travaux à la ferme de Chanteloup.	17.333 24
Saint-Maurice. — Construction d'une infirmerie . . . . .	18.408 33
Fouilleuse. — Reconstruction d'une grange incendiée et surélévation du bâtiment principal . . . . .	56.380 »

**ALGÉRIE.**

**PÉNITENCIER AGRICOLE.**

	fr. c.
Berrouaghia. — Relèvement des baraquements. — Construction d'une lingerie et d'un quartier cellulaire . . . . .	100.218 42
Sous le titre : Dépenses communes aux divers services, figure une somme de 4,546 fr. 15 représentant des honoraires d'architecte, la confection des plans et devis et l'inspection des travaux, ci . . . . .	4.546 15

La loi annuelle de finances avait inscrit au chapitre XLII du budget du ministère de l'Intérieur, une somme de 70,148 fr. 28 représentant la seconde annuité à verser pour l'acquisition de la colonie agricole du Val-d'Yèvre. Cette dépense ne figure pas parmi les comptes présentés dans la statistique, mais il a paru utile de la signaler dans cette partie du rapport.

Un crédit de 570,000 francs avait été ouvert au chapitre XX pour l'allocation de subventions aux départements en vue de l'application de la loi du 5 juin 1875. Il a été employé, sur ce crédit, une somme de 286,221 fr. 60 qui a été affectée aux prisons suivantes :

Alpes-Maritimes, prison de Nice. . . . .	68.728 01
Dordogne, prison de Sarlat . . . . .	27.561 93
Doubs, prison de Besançon . . . . .	69.862 16
Indre-et-Loire, prison de Tours. . . . .	1.050 70
Maine-et-Loire, prison d'Angers. . . . .	6.462 89
Marne (Haute-), prison de Chaumont. . . . .	29.973 97
Pyrénées (Basses-), prison de Bayonne. . . . .	2.666 67
Seine-et-Oise, prisons de { Corbeil. . . . .	33.070 96
{ Pontoise . . . . .	46.844 31

*Personnel.*

Le personnel des divers services pénitentiaires, présentait, à la fin de l'année 1881, un effectif de 5,051 fonctionnaires, employés ou agents, savoir :

	ADMINISTRATION Services économiques Services agricoles Comptabilité	ENSEIGNEMENT	CULTES	SERVICE DE SANTÉ	SERVICE DES BATIMENTS	GARDIENS-CHEFS	PREMIERS GARDIENS Gardiens commis greffiers Gardiens ordinaires Contremaitres	SURVEILLANTES	TOTAL
<b>France.</b>									
Maisons centrales. . . . .	128	14	32	44	23	15	741	137	1.434
Pénitenciers agricoles . . . . .	29	2	3	6	4	3	138	»	185
Dépôt de forçats . . . . .	4	»	2	1	1	1	31	»	40
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Seine). . . . .	40	2	13	24	»	10	272	71	432
Maisons d'arrêt, de justice et de correct. (autres départements). . . . .	49	49	379	363	»	372	855	469	2.536
Établissements de jeunes détenus	30	9	7	7	2	6	204	»	265
Transports cellulaires . . . . .	2	»	»	1	»	26	50	»	79
<b>Algérie.</b>									
Maisons centrales . . . . .	8	1	2	3	2	1	50	6	73
Pénitencier agricole . . . . .	10	1	»	1	»	1	69	»	82
Maisons d'arrêt, de justice et de correction . . . . .	10	»	3	17	»	44	142	9	225
	310	78	441	467	32	479	2.552	692	5.051

Le personnel des services pénitentiaires ne comptait au 31 décembre 1880, que 4,990 fonctionnaires, employés ou agents. L'augmentation s'explique par le développement des divers services, en Algérie, notamment en ce qui concerne le pénitencier agricole de Berrouaghia et les prisons annexes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

*Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,*

L. HERBETTE.

I

**TRANSFÈREMENTS PAR LES VOITURES CELLULAIRES  
DES DÉTENUS ET CONDAMNÉS DE TOUTES CATÉGORIES.**

N<sup>o</sup>  
des Tableaux.

- I. — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Hommes et jeunes garçons).
- I (bis). — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Femmes).
- II. — Répartition des étrangers expulsés du territoire français, transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.
- III. — Répartition des condamnés transférés dans les pénitenciers agricoles de la Corse.